



IT LINK

Accélérateur d'innovation



RAPPORT FINANCIER 2019

I- ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	3
II- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	4
III- COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2019	5
IV- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	36
V- COMPTES SOCIAUX IT LINK SA AU 31 DECEMBRE 2019	37
VI- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	52
VII- RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	53
PREMIERE PARTIE : ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE LA MARCHE DES AFFAIRES	54
DEUXIEME PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	70
TROISIEME PARTIE : DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	96

I- ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le Kremlin-Bicêtre, le 30 avril 2020

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Eric Guillard

Directeur Général IT Link SA

**II- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS**

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

Xavier TOUITOU
11, Cours Pierre Puget
13006 Marseille

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société IT LINK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IT LINK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires - Contrats à long terme au forfait

Risque identifié

IT LINK est une société intervenant dans le domaine des prestations de services informatiques, avec une spécialisation en conseil et assistance technique dans les domaines de l'électronique et informatique embarquées.

Dans le cadre de son activité et comme indiqué dans la note « 2.21 produits des activités ordinaires » de l'annexe, le groupe exerce une partie de son activité au travers de contrats de services pour lesquels une partie du chiffre d'affaires et la marge sont reconnues selon la méthode de l'avancement. La méthode à l'avancement est fondée sur des indicateurs de développement des projets liés aux coûts encourus sur les coûts totaux. Les contrats étant conclus avec une obligation de résultat, toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée.

Le chiffre d'affaires à l'avancement représente 4.3 M€, soit environ 8 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Le montant de chiffre d'affaires et de marge à comptabiliser sur l'exercice et éventuellement de provision pour perte à terminaison à la date de clôture dépend de la capacité de IT LINK à mesurer les coûts encourus sur les projets et à estimer de manière fiable les coûts totaux à engager jusqu'à leur finalisation. Les coûts à encourir sont revus régulièrement par le management et les chefs de projet.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats à long terme au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et que leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge reconnus dans les comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif du contrôle interne relatif aux contrats à l'avancement.

Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation, faible rentabilité...), nos autres travaux ont consisté à :

- réaliser, par sondage, des tests de réalité des coûts engagés et de la facturation à la clôture relativement aux projets sélectionnés. Nous avons notamment rapproché les données comptables avec les feuilles de temps des consultants impliqués sur les projets;
- rapprocher les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi des projets élaborée par les chefs de projets, avec la comptabilité ;
- contrôler arithmétiquement le pourcentage d'avancement retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à reconnaître, obtenu en rapportant les coûts engagés aux coûts totaux budgétés pour chaque projet sélectionné ;
- le cas échéant, nous avons vérifié les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires avec la performance historique des contrats.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 28 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière ne comprend pas les principaux éléments constitutifs requis par l'article R. 225-105 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IT LINK par l'assemblée générale du 29 juin 1998 pour Monsieur Xavier TOUTOU et du 27 janvier 1999 pour le cabinet Deloitte & associés (cabinet ACT ayant été racheté postérieurement à cette date par le cabinet Deloitte & associés).

Au 31 décembre 2019, Monsieur Xavier TOUTOU et le cabinet Deloitte & associés étaient dans la 22ème année de leur mission sans interruption compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates, dont 21 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2020.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille et Paris-La Défense, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Xavier TOUITOU

Deloitte & Associés

Didier OBRECHT

III- COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2019

A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	6
B- COMPTE DE RESULTAT	7
C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	8
D- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	9
E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	10
F- ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	11
NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS	11
NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	13
NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS	21
NOTE 4 PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	33
NOTE 5 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	34
NOTE 6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	35

A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2019	2018
Goodwill	3.1.	1 202	1 202
Immobilisations incorporelles	3.2.	22	39
Immobilisations corporelles	3.3.	3 040	2 143
Droit d'utilisation des actifs loués*	3.4.	4 114	
Autres actifs financiers	3.5.	234	271
Actifs d'impôts différé	3.17.	873	727
Actifs non-courants		9 485	4 382
Clients et autres débiteurs	3.6.	25 681	27 145
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7.	4 365	1 653
Actifs courants		30 046	28 798
TOTAL ACTIF		39 531	33 180

Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)	Notes	2019	2018
Capital		882	882
Réserves consolidés		10 487	9 093
Résultat de la période		2 570	1 347
Prime d'émission		1 480	1 480
Actions propres		(403)	(558)
Capitaux propres - Part du Groupe		15 016	12 244
Intérêts minoritaires		29	23
Capitaux propres	E-	15 045	12 267
Provisions à long terme	3.10.	405	452
Passifs financiers	3.8.	2 213	2 489
Dettes locatives*	3.4.	3 491	
Passifs non courants		6 109	2 941
Provisions	3.10.	352	365
Dettes Factor		3 837	3 740
Fournisseurs et autres créditeurs	3.11.	13 293	13 563
Autres passifs financiers	3.8.	337	304
Dettes locatives*	3.4.	558	
Passifs courants		18 377	17 972
TOTAL PASSIF		39 531	33 180

* Nouvelles rubriques liées à l'application d'IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 sans retraitement des périodes précédentes.

B- COMPTE DE RESULTAT

		2019	2018
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes		
Ventes de prestations de services	3.12.	51 979	43 835
Autres produits des activités ordinaires	3.13.	1 126	1 181
Produits des activités ordinaires		53 105	45 016
Charges de personnel	3.14.	(36 416)	(30 836)
Charges externes		(11 061)	(10 307)
Impôts et taxes		(858)	(748)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 116)	(442)
Autres produits/autres charges	3.15.	(158)	(223)
Charges d'exploitation		(49 609)	(42 556)
Résultat d'exploitation courant		3 496	2 460
Autres produits et charges non courants	3.15.	(50)	(416)
Résultat d'exploitation		3 446	2 044
Produits financiers		75	27
Charges financières		(171)	(154)
Résultat financier	3.16.	(96)	(127)
Résultat avant impôt		3 350	1 917
Charge d'impôt sur le résultat	3.17.	(774)	(564)
Résultat net consolidé		2 576	1 353
<i>dont:</i>			
Résultat net part du Groupe		2 570	1 347
Résultat net part attribuable aux intérêts minoritaires		6	6
Résultat par action	en €	1,57	0,83
Résultat dilué par action	en €	1,50	0,79

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du groupe divisé par le nombre d'actions. Le résultat dilué par action correspond au résultat net part de groupe, divisé par le nombre d'actions émises sans tenir compte de l'auto-détention et augmenté du nombre d'actions gratuites attribuées au 31 décembre 2019.

C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 576	1 296
Écarts actuariels sur régime de retraite nets d'impôts	-21	
Écarts de conversion	-5	
Résultat global de l'exercice	2 550	1 296

D-TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>		2019	2018
Résultat net des sociétés consolidés		2 576	1 353
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie:			
- Amortissements et provisions		946	592
- Variation des impôts différés		(172)	29
- Plus ou moins values de cession		4	50
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		3 354	2 024
Variation du BFR lié à l'activité		1 279	(2 178)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(A)	4 633	(154)
Augmentation des investissements et prêts			(8)
Acquisitions d'immobilisations		(1 320)	(509)
Cessions ou remboursement d'actifs		38	92
Incidence des variations de périmètre			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(B)	(1 282)	(425)
Versement de dividendes			
Dividendes versés aux minoritaires			(5)
Augmentation (remboursement) nette des emprunts		(246)	(180)
Augmentation (remboursement) dettes locatives*		(548)	
Autres variations (actions propres)		155	(280)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(C)	(639)	(465)
Variation de trésorerie	(A+B+C)	2 712	(1 044)
Trésorerie d'ouverture		1 653	2 697
Trésorerie de clôture		4 365	1 653

* Nouvelles rubriques liées à l'application d'IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 sans retraitement des périodes précédentes.

(1) Les montants figurant dans le tableau des flux de trésorerie sont détaillés dans la note 3.19 des annexes.

E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Capitaux Propre - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 1er janvier 2018	882	1 480	7 821	985	11 168	23	11 191
Affectation du Résultat consolidé			985	(985)			
Résultat consolidé				1 347	1 347	6	1 353
Variation des titres d'autocontrôle			(280)		(280)		(280)
Variation écart de conversion			9		9		9
Distribution de dividendes						(5)	(5)
Autres mouvements							
Au 31 décembre 2018	882	1 480	8 535	1 347	12 244	23	12 267
Affectation du Résultat consolidé			1 347	(1 347)			
Résultat consolidé				2 570	2 570	6	2 576
Variation des titres d'autocontrôle			155		155		155
Variation écart de conversion			(20)		(20)		(20)
Distribution de dividendes							
Autres mouvements (Paiements fondés sur des actions)			67		67		67
Au 31 décembre 2019	882	1 480	10 084	2 570	15 016	29	15 045

F- ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1 NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Décès du co-fondateur Robert Zribi

Le 13 mai 2019, le Groupe a annoncé la disparition de son co-fondateur.

Robert Zribi était l'un des membres fondateurs du groupe IT Link en 1986. Durant toutes ces années, il a occupé des fonctions de direction générale et était reconnu pour son expertise dans les domaines juridique et financier.

Empêché depuis le mois d'avril 2018 pour raisons de santé, l'amélioration de son état lui avait permis peu avant son décès de prendre à nouveau part au conseil d'administration de la filiale IT Link France, pour laquelle il venait d'être nommé président.

En conséquence, l'assemblée générale annuelle a été reportée en date du 17 décembre 2019 et deux nouveaux administrateurs représentant les intérêts de la famille ont été nommés, Monsieur Michel Zribi et Madame Claire Zribi.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé, le 20 septembre 2019, l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe (de IT Link S.A et des sociétés liées ou contrôlées par IT Link S.A).

Au 31 décembre 2019, 79.415 actions gratuites représentant 4,6% du capital social ont été attribuées à près de 190 salariés et 1 mandataire social.

L'attribution définitive est soumise à des conditions de présence dans les effectifs et de performances financières du Groupe.

La période d'acquisition définie par le Plan est de trente-cinq (35) mois, suivie d'une période de conservation de trois (3) mois.

Effet du plan Dimension 2020 : croissance forte et amélioration des résultats

La société a consolidé sa croissance affichant sur l'année un niveau de chiffre d'affaires en progression par rapport à 2018 (+18,5%).

Le résultat d'exploitation s'est nettement redressé à 3,4 M€, soit un taux de marge à près de 6,5% en progression par rapport à 2018 (4,7%) confirmant ainsi l'amélioration de la rentabilité de la société sur la durée.

Acquisition de locaux à Cesson-Sévigné

La société a saisi l'opportunité d'acquérir des locaux complémentaires adjacents à ceux de son agence locale. A terme, leur réaménagement devrait permettre de suivre la croissance des effectifs dans la région. Cette acquisition a été intégralement financée par emprunt bancaire.

Certification Great Place To Work®

La dynamique RH du Groupe reste soutenue grâce à une attractivité renforcée et aux efforts entrepris dès 2018 pour faire évoluer et fidéliser les collaborateurs.

Enfin, en juin 2019, et pour la première fois de son histoire, IT Link France a intégré la communauté des entreprises où il fait bon travailler en obtenant la certification Great Place To Work®.

1.2. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

Impact de la crise sanitaire Covid19

L'exercice 2020 avait débuté sur un rythme en ligne avec notre prévision d'une croissance supérieure à 10% du chiffre d'affaires. Depuis la mi-mars, la crise du COVID-19 génère une suspension partielle de l'activité. Ce qui devrait impacter plus largement le second trimestre 2020.

Le Groupe IT Link a très rapidement mis en place un plan de continuité afin d'assurer la sécurité de tous ses collaborateurs et, pour la majorité d'entre eux, le maintien de la production en télétravail ou sur les sites

clients respectant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale requises. Toutefois, certains projets non éligibles au travail à distance ont été suspendus le temps du confinement, voire arrêtés.

Dès le 16 mars, IT Link a conclu un accord avec les représentants du personnel, permettant d'avoir recours à la pose de congés pour ses collaborateurs dont les projets ont été suspendus ou arrêtés, et de programmer l'usage des aides mises en place par le Gouvernement. Dans ce cadre, un dispositif de recours au chômage partiel a d'ores et déjà été activé.

Au mois d'avril 2020, le pourcentage de consultants en production est estimé à 54% en moyenne contre 87% sur le mois d'avril 2019. Sur les 33 points de différence, 25 points correspondent à des projets suspendus et 8 points à des projets arrêtés par nos clients, principalement dans les secteurs de l'Industrie. Comparativement aux premières semaines du confinement, l'activité a atteint son point le plus bas. La situation est désormais à l'organisation d'une reprise progressive et sécurisée de la production sur site client.

Compte tenu de la situation, le Groupe IT Link suspend son objectif de progression de plus de 10% de son chiffre d'affaires sur le premier semestre.

A ce stade, le groupe ne peut pas donner de nouvelles perspectives mais se base sur

l'hypothèse d'un confinement qui durerait jusqu'à la fin du mois de mai, suivi d'une période de reprise progressive d'activité pouvant s'étaler jusqu'à la fin de l'été.

Au-delà, la perspective d'un retour d'un niveau d'activité comparable à celui d'avant la crise reste incertaine et sujette à l'évolution du contexte économique. Néanmoins, la diversité des secteurs d'activité de ses clients, l'existence de contrats pluriannuel et la production en centre de services offrent au Groupe une bonne capacité de résilience.

Au niveau financier, la trésorerie brute s'élève au 28 avril 2020 à 4,6 M€ à laquelle peuvent s'ajouter le cas échéant plus de 7,9 M€ provenant de la réserve mobilisable de créances affacturées et des lignes de découverts bancaires autorisés pour 1,3 M€. Sur la base des prévisions actualisées ci-dessus et en intégrant un ralentissement significatif de nos encaissements clients jusque fin septembre, notre situation de trésorerie devrait rester positive sans recours à un endettement bancaire ou aide de l'état complémentaire(s).

En conséquence, le principe de continuité est confirmé pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2019.

2 NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés du groupe IT Link sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2019 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018, excepté l'application obligatoire à partir de 2019 de la norme IFRS 16.

Norme IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location », qui remplace la norme IAS 17 et les interprétations liées, est entrée en vigueur au 1er janvier 2019. Elle prévoit un principe unique de comptabilisation des contrats de location pour les preneurs avec la comptabilisation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers).

IT Link a identifié six contrats de location dans le champ IFRS 16.

Concernant la première application de cette norme au 1er janvier 2019, le Groupe a appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraitement des périodes comparatives.

Dans ce cadre, le Groupe a utilisé un taux d'actualisation correspondant au taux marginal d'emprunt (taux d'intérêt qu'IT LINK aurait à payer pour emprunter les

fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire au droit d'utilisation) ;

Par ailleurs, le Groupe a appliqué les simplifications suivantes :

- ✓ Exclusion des nouveaux contrats de locations dont la durée est inférieure à 12 mois,
- ✓ Exclusion des contrats liés à des actifs de faible valeur (inférieurs à 5 000 euros).
- ✓ Comptabilisation d'un montant d'actif équivalent à celui de la dette, augmenté du montant des loyers payés d'avance, des avantages reçus des bailleurs, et diminué des provisions constituées au titre de ces contrats de location ;
- ✓ Comptabilisation comme des contrats de courte durée des contrats de location dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois.

Concernant la durée des contrats, tous les baux ont été analysés afin d'estimer celle-ci en tenant compte des hypothèses raisonnables d'exercice des options de renouvellement.

Au 1er janvier 2019, la reconnaissance des contrats de locations au bilan a conduit à la reconnaissance de droits d'utilisation au sein des actifs immobilisés pour 4,7 millions d'euros et une obligation locative pour 4,6 millions d'euros au passif.

Dans le même temps, la présentation du tableau de flux de trésorerie consolidé a été modifiée en raison du positionnement du remboursement de l'obligation locative au niveau des activités de financement.

Comparabilité des exercices

Conformément aux aménagements des dispositions d'IAS 8.28, les informations requises au titre de la première application de la norme IFRS 16 ont été données dans la note 3.4. Le Groupe ayant choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée, l'information comparative présentée ne fait l'objet d'aucun retraitement.

Autres normes

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme ou interprétation dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2019. Le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation non encore approuvée par L'Union Européenne à la date de clôture.

2.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère au 31 décembre de chaque année.

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les transactions internes sont éliminées en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

2.4 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe est amené à procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la direction du groupe portent notamment sur l'évaluation du chiffre d'affaires au forfait, des goodwill, la provision pour engagements de retraite et les impôts différés.

2.5 Conversion en devises

Aucun compte significatif n'est exprimé en devises. Aucune transaction significative n'est réalisée en devises.

2.6 Présentation des états financiers

La norme IAS 1 implique la ventilation entre la partie courante et la partie non courante de certains postes du bilan.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes

courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.7 Tableau des flux de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie correspond donc à la somme des « équivalents de trésorerie et trésorerie » diminuée des découverts bancaires.

2.8 Traitement des impôts différés

La norme IAS 12 impose la comptabilisation de l'impôt exigible ainsi que des impôts différés, aussi bien actifs que passifs. Lorsqu'une entreprise a un historique de pertes fiscales, l'entreprise ne comptabilise un impôt différé actif que dans la mesure où l'entreprise a des différences temporelles imposables suffisantes ou s'il y a d'autres éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Le groupe est intégré fiscalement. Les déficits reportables du groupe, reportables sans limitation de durée, sont de 873 k€. Ils ont été intégralement reconnus au bilan au 31 décembre 2019.

2.9 Information sectorielle

La quasi-intégralité du chiffre d'affaires du groupe est constituée par la vente de prestations services dans le domaine de la Recherche et du Développement en France. Les équipes commerciales ne proposent que cette ligne de services et ce, dans les deux zones géographique couvertes par le groupe : la France et l'international qui comprend la Belgique et le Canada.

Par ailleurs les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté en France et à l'étranger répondent à la définition d'un seul et unique secteur, compte tenu

de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

En conséquence, le groupe n'a qu'un secteur d'activité.

2.10 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe, sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les immobilisations corporelles et incorporelles doivent être amorties sur la durée attendue d'utilisation par l'entreprise. En conséquence, la base amortissable d'une immobilisation doit être réduite de sa valeur de revente à l'issue de sa durée d'utilisation prévue.

A priori, ce principe ne devrait pas affecter les comptes du groupe dans la mesure où les immobilisations sont acquises pour être utilisées jusqu'à la fin de leur vie et qu'en fin

de vie, leur valeur est nulle. Dans ce cas, la base amortissable est égale à la valeur brute de l'immobilisation.

2.10.1 Immobilisations corporelles

– Principe de comptabilisation

Les principes de la norme IAS 16 imposent la décomposition des immobilisations corporelles par composants si la durée de vie de ces composants diffère de la durée de vie retenue pour l'immobilisation. Le groupe ne possède pas d'immobilisations corporelles significatives sur laquelle ce principe peut s'appliquer.

– Principe d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les frais d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

– Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

– Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées estimées d'utilisation suivantes :

- Matériel informatique : 4 ans
- Aménagements et mobilier : 8 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

2.10.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

Eléments incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis par le groupe IT Link sont également comptabilisés au coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Frais de recherche et développement

Le groupe IT Link a engagé des dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, lui permettant de renforcer son positionnement et son expertise technique. Celles-ci sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour objectif l'amélioration de produits et de procédés nouveaux sont enregistrées à l'actif du bilan lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- Intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe ;
- Coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Amortissements

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

2.11 Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue pour ce test est de réunir les immobilisations en unités génératrice de trésorerie (UGT) et sur lesquelles les goodwill sont ensuite affectés. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, indépendamment d'autres groupes d'actifs. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée à partir des projections des flux futurs de trésorerie actualisés. Les hypothèses retenues en termes de chiffre d'affaires, de rentabilité sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles.

Pour le Groupe, l'UGT correspond généralement à l'entité juridique. Les ensembles homogènes ainsi formés à l'intérieur du Groupe sont :

- IT Link France SA
- NRX SAS

2.12 Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location correspondant à la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent et donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de

Droits d'utilisation des biens pris en location et au passif de Dettes sur biens pris en location.

La valeur de ces dernières correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisée sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux qui est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte des parties fermes mais aussi du caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les Dettes sur biens pris en location sont distinguées en parts non courante et courante. Les Droits d'utilisation des biens pris en location sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat. Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations. La Charge nette d'intérêts des dettes de location est incluse dans le poste de charges financiers.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5.000 € sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan.

2.13 Actifs financiers

La norme IFRS 9 contient trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par le biais du résultat net.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette du Groupe sont considérés comme « basiques » au sens de la norme. Ils sont mesurés au coût amorti car gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels.

Les autres instruments de dette sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat.

Le modèle de gestion du Groupe est de conserver ses créances pour en collecter les cash-flows contractuels à échéance. Ces créances peuvent le cas échéant être transférées à des tiers (voir note 2.20).

2.14 Participations dans des sociétés non consolidées

Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées correspond à leur cours de clôture.

2.15 Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités non poursuivies

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Ils sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession.

2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

2.17 Titres d'autocontrôle

Les actions IT Link détenues par la Société sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés.

En cas de cession, les plus ou moins-values ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2019 le groupe détient 100.678 titres d'autocontrôle (5,8 % du capital), évalués à 405 K€ et déduit des capitaux propres.

2.18 Paiements fondés sur les actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'action, les offres réservées aux salariés (notamment les actions gratuites) sont évaluées à la date d'octroi. Des nouvelles actions émises sont octroyées au dénouement des plans ou prélevées sur des actions d'autocontrôle qualifiées en couverture de plans futurs.

Actions gratuites

Lors de la mise en place de plans d'actions gratuites, le Groupe valorise l'avantage accordé aux salariés en tenant compte :

- du coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan d'attribution ;
- du nombre probable d'actions qui seront remises aux bénéficiaires.

La charge est reconnue en « Charges de personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition

des droits, en contrepartie des capitaux propres.

2.19 Engagement de retraite et avantages du personnel

La norme IAS 19 exige de provisionner l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi.

Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan. Ils sont évalués à chaque clôture selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

A leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et du salaire de l'employé au moment de son départ. Ces indemnités sont définies par la convention collective Syntec.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas financées par des actifs de régime. L'engagement est provisionné dans sa totalité.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière s'élèvent au 31 décembre 2019 à 352 K€.

Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

IT Link n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

2.20 Cessions de créances

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ne sont sorties de l'actif du groupe que lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Tant que leur cession n'est pas effective, les cessions de créances sont comptabilisées comme des emprunts garantis au passif du bilan.

Le Groupe a conclu un contrat de cession de créances commerciales auprès d'une société d'affacturage. Ce programme est conclu sans limitation de durée, sur le périmètre français du Groupe. Les créances sont cédées avec recours ne permettant pas de décomptabiliser ces créances, les risques et avantages liés aux créances cédées n'étant pas intégralement transférés au cessionnaire.

Les opérations d'affacturage, pour lesquelles IT Link garde le risque de non-paiement (hors cas de défaillance) sont comptabilisées comme des emprunts garantis (libellé « dette Factor ») et les créances clients ne sortent pas du bilan :

- Les créances clients et les autres créances sont regroupées sur une même ligne au bilan ;
- La partie des créances financées est retraitée et incorporée aux créances clients avec en contrepartie un compte d'emprunt (libellé « dette Factor »).

Fonds de garantie :

L'objet du compte de garantie est de garantir au Factor l'exercice de ses recours contractuels (règlements directs, litiges, remises différées). Le fonds de garantie est fixé à 6,00% de l'encours T.T.C des créances transférées, avec un seuil minimum de 85 000 Euro.

2.21 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services, vente de biens

et de licences réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe.

Prestations de services

Le Groupe réalise la majorité de ses prestations en régie (~90% du chiffre d'affaires). Ces contrats, avec obligation de moyen, ont un prix variable qui s'établit en fonction du temps passé et de la séniorité des personnels engagés. Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Prestations au forfait

Dans le cadre des contrats au forfait (~8% du chiffre d'affaires) le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus et selon la méthode d'avancement des coûts car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services ou prestations.

Revente de licences

La revente des licences et des équipements informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, bien que minoritaire pour le Groupe (~1% du chiffre d'affaires), nécessite une analyse de la nature des relations avec les clients pour déterminer si la société agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base nette (net des facturations des fournisseurs) correspondant à la rémunération ou commission du Groupe en tant qu'agent.

Plus spécifiquement dans le cadre de ses activités de revente :

- de licences perpétuelles d'éditeurs tiers, représentant une obligation de performance distincte, le Groupe a considéré qu'il n'obtenait pas le contrôle de la licence dès lors que celle-ci est transférée directement par l'éditeur au client. Le Groupe agit alors en tant

qu'agent et reconnaît uniquement la marge sur la vente en chiffre d'affaires.

- d'accès à des plateformes logicielles en mode « Cloud ou SaaS » dont le Groupe assure, l'intégration, la formation et le support fonctionnel de premier niveau (hotline, assistance technique...) sur la durée du contrat, le Groupe considère agir en tant que principal sur la part des obligations de performance qui lui incombent.

Le Groupe peut être amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents biens et/ou services. Lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un service ou d'un bien distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont traitées comme des obligations de performance distinctes et le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément dans l'absolu et dans le cadre des contrats considérés.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles soit sur la base de son prix de vente individuel, soit sur la base du coût de revient majoré.

2.22 Autres produits et charges non courants

La rubrique « autres produits et charges non courants » est constituée des produits et charges inhabituels de par leur fréquence et leurs montants au regard des activités du Groupe.

2.23 Subventions d'exploitation

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits opérationnels dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues, en actifs d'impôts non-courants ou autres créances selon leur échéance. Il s'agit principalement des crédits d'impôt recherche.

3 NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS

3.1. Goodwill

Les Goodwill correspondent à la différence entre la juste valeur d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Détail des Goodwill

(en milliers d'euros)

Sociétés concernées	Date d'acquisition	2019	2018
IT Link France	1997	786	786
NRX	2014	416	416
Total		1 202	1 202

Conformément à la norme IFRS 3 « regroupement d'entreprise », les goodwill ne sont pas amortis. Conformément aux dispositions d'IAS 36, les goodwill sont testés une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. Ce test annuel est effectué au cours du quatrième trimestre de chaque exercice. Des tests complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des filiales du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital estimé à 9%. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des filiales.

Une analyse de sensibilité du calcul sur les paramètres clés utilisés, le taux d'EBIT, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Sensibilité :

- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'Ebit conduirait à une variation de l'ordre de 1 M€ de la valeur recouvrable de l'UGT (+/- 900 k€ sur l'UGT IT Link France et +/- 100 k€ sur l'UGT NRX). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 170 k€ (IT Link France +/- 150 k€ et NRX +/- 20 k€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'inflation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de de 360 k€ (IT Link France +/- 300 k€ et NRX +/- 60 k€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

3.2. Immobilisations incorporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
Valeur brute au 1er janvier 2018	5	453	458
Acquisitions et développements internes		57	57
Cessions et mises au rebut	(5)	(313)	(319)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018		197	197
Acquisitions et développements internes		2	2
Cessions et mises au rebut		(28)	(28)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2019		171	171

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2018	5	434	440
Amortissements de l'exercice		36	36
Cessions et mises au rebut	(5)	(313)	(319)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018		158	158
Amortissements de l'exercice		25	25
Cessions et mises au rebut		(28)	(28)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements		(5)	(5)
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019		150	150

3.3. Immobilisations corporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2018	1 234	1 952	3 187
Acquisitions et développements internes	165	276	441
Cessions et mises au rebut	(44)	(591)	(635)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018	1 355	1 638	2 993
Acquisitions et développements internes	595	704	1 299
Cessions et mises au rebut	(30)	(90)	(120)
Autres mouvements		(48)	(48)
Valeur brute au 31 décembre 2019	1 920	2 204	4 124

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2018	122	1 060	1 182
Amortissements de l'exercice	32	227	259
Cessions et mises au rebut	(32)	(554)	(585)
Pertes de valeur, nettes de reprises	(5)		(5)
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018	116	734	850
Amortissements de l'exercice	38	324	362
Cessions et mises au rebut	(30)	(85)	(115)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements		(13)	(13)
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019	124	960	1 084

3.4. Contrat de locations

L'évolution des droits d'utilisation sur la période s'analyse comme suit à l'actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrats immobiliers	Autres	Total
Au 31 décembre 2018			
Première application d'IFRS 16	4 701		4 701
Nouveaux contrats - Remboursement/cession			
Variation de changes			
Autres mouvements			
Total mouvements (valeur nette)	4 701		4 701
Au 31 décembre 2019			
Valeur brute à la clôture	4 701		4 701
Amortissements et provisions à la clôture	(587)		(587)
Valeur nette à la clôture	4 114		4 114

Les obligations locatives s'élèvent au passif à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrats immobiliers	Autres	Total
Au 31 décembre 2018			
Première application d'IFRS 16	4 607		4 607
Nouveaux contrats - Remboursement/cession	(558)		(558)
Variation de changes			
Autres mouvements			
Total mouvements (valeur nette)	4 049		4 049
Au 31 décembre 2019			
Dettes locatives	4 049		4 049

3.5. Actifs financiers

Variation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participation	Prêts et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2018	2	335	337
Acquisitions		26	26
Cessions		(92)	(92)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018	2	269	271
Acquisitions			
Cessions		(37)	(37)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2019	2	232	234
Provision pour dépréciation	néant	néant	néant

La ligne de participation correspond aux titres permettant d'ouvrir un compte à la BICS/ Banque Populaire

3.6. Créances clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs font apparaître un solde net de 26.004 K€. Il s'agit notamment, des créances clients, des créances affacturées, des créances sur l'Etat ainsi que des charges constatées d'avance.

Echéancier au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	non échues	< 60 jours	> 60 jours < 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	10 010	9 031	577	89	313
Créances cédées	8 091	6 611	1 126	352	2
Organismes sociaux et fiscaux	7 070	561		874	6 509
Charges constatées d'avance	533	533			
Débiteurs divers	135	135			
Total	25 839	16 871	1 703	1 315	6 824
Provisions dépréciation clients	(158)				(158)
Total clients et autres débiteurs	25 681	16 871	1 703	1 315	6 666

Les factures à établir représentent un montant de 3.073 k€ et sont incluses dans le poste client.

3.7. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Actifs au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	27		27
Disponibilités	1 626		1 626
Total Trésorerie	1 653		1 653

Actifs au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	35		35
Disponibilités	4 330		4 330
Total Trésorerie	4 365		4 365

3.8. Avances conditionnées et Dettes Financières

Ventilation au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 706	304	1 001	401
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dettes financières	1 087		1 087	
Total dettes financières	2 793	304	2 088	401

Ventilation au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 929	337	1 025	567
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dettes financières	621		621	
Total dettes financières	2 550	337	1 646	567

Les autres dettes financières correspondent aux avances de trésorerie conclues avec BPI pour le préfinancement du CICE.

Afin d'acquérir la société NRX, le Groupe a obtenu un prêt de 682 K€ auprès de la Banque Populaire, banque historique des deux sociétés. Le solde de ce prêt est de 114 K€ au 31 décembre 2019.

Les bâtiments de l'agence de Rennes à Cesson-Sévigné ont été financés par trois prêts auprès de la Banque Populaire pour un total de 1.010 k€. Le solde de ces prêts est de 905 K€ au 31 décembre 2019.

Les agencements et équipements du nouveau siège social au Kremlin-Bicêtre ont été financés par deux prêts, l'un de 607 K€ auprès de la Société Générale et l'autre de 480 K€ auprès de HSBC. Le solde de ces prêts est de 797 K€ au 31 décembre 2019.

3.9. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Autres		
Total engagements donnés		
Facilités de caisses BICS	250	250
Découverts autorisés HSBC	150	150
Découverts autorisés SG	850	850
Total engagements reçus	1 250	1 250

3.10. Etat des provisions

Provisions non courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Autres	Total
Au 1er janvier 2018	43	9	52
Dotations	432		432
Reprises de provisions utilisées	(16)		(16)
Reprises de provisions sans objets	(16)		(16)
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2018	443	9	452
Dotations	16	2	18
Reprises de provisions utilisées	(60)	(5)	(65)
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2019	399	6	405

Provisions courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Indemnités retraites	Autres	Total
Au 1er janvier 2018	476		476
Dotations	82	3	85
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets	(196)		(196)
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2018	362	3	365
Dotations	99		99
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets	(112)		(112)
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2019	349	3	352

La société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrières s'élèvent au 31 décembre 2019 à 349 k€.

Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,77 % en 2019.
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 60-67 ans pour les non cadres et les cadres.

La provision pour litiges correspond essentiellement au litige ouvert par l'ancien président qui a assigné la société en justice afin de contester la décision du conseil d'administration qui avait invalidé le principe de versement d'une indemnité de départ. La position de la Société reste inchangée, considérant que la réclamation s'élevant à 889 K€ n'est pas fondée. Le montant estimé du risque est de 360 K€, montant comptabilisé en provisions dans les comptes.

3.11. Echéance des dettes non financières

Ventilation dettes fournisseurs et autres créiteurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 684	1 728
Factures non parvenues	1 452	2 047
Dettes au personnel	2 197	1 161
Organismes sociaux	2 118	1 970
Avoirs à établir	129	179
Etat-Autres impôts (TVA, ect...)	4 454	5 544
Autres dettes	66	174
Produits constatés d'avance	1 193	761
Fournisseurs et autres créiteurs	13 293	13 563

Toutes les dettes ci-dessus sont à échéance de moins d'un an.

3.12. Analyse du Chiffre d'Affaires

Répartition du chiffre d'affaires par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Ventes de licences	531	758
Prestations au forfait	4 313	3 950
Prestations de services	47 135	39 127
Total chiffre d'affaires	51 979	43 835

Répartition de la contribution au chiffre d'affaires par pays

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
France	49 494	41 817
Belgique	1 579	1 443
Canada	906	575
Total chiffre d'affaires	51 979	43 835

Le chiffre d'affaires est réalisé quasi-intégralement en France.

3.13. Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges

Au titre de l'année 2019, les crédits d'impôt s'élèvent à 570 k€ (principalement crédit impôt recherche) et les subventions perçues à 55 k€.

Les reprises de provisions sont de 191 k€ et concernent les risques prud'hommaux, les risques clients et les indemnités de départ en retraite.

Les autres produits s'élèvent à 310 k€ et concernent principalement des loyers pour 198 k€ (baux en sous-location) et des régularisations de paiements (avoirs, remboursement de taxes ou de frais...).

3.14. Charges de Personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Salaires et traitements	25 893	21 509
Charges sociales	10 523	9 327
Total charge de personnel	36 416	30 836
Effectif moyen	610	542
Cadre	479	428
Agents de maîtrise	131	114

Répartition des effectifs moyens par société

	2019	2018
IT Link France SA	573	508
IT Link SA	4	5
IT Link Benelux	11	12
NRX	8	7
Accélérateur d'innovation Inc.	14	11
IT Link Germany		
Total	610	542

En date du 31 décembre 2019, le groupe compte 664 collaborateurs.

3.15. Autres produits et autres charges

Autres produits et autres charges courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019		2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations sur capital				
Cessions d'immobilisations	(95)		(101)	
Dotations, Reprises sur provisions	(53)		(28)	
Autres	(10)		(94)	
Total	(158)		(223)	

Autres produits et autres charges non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019		2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de transformation/sur capital				
Frais de déménagement siège social			(56)	
Redressements sociaux et fiscaux	(50)			
Dotations, Reprises sur provisions			(360)	
Autres				
Total	(50)		(416)	

Les autres produits et charges non courants sont principalement constitués des coûts de transformation et des coûts non récurrents liés aux opérations de restructuration du Groupe (changement de siège social et de gouvernance) ou aux redressements sociaux et fiscaux. Ils ont pour vocation d'asseoir et accélérer le développement rentable et pérenne du Groupe lors de ces prochaines années.

3.16. Résultat Financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019		2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation		6		2
Dotations, Reprises sur provisions		4	(4)	
Intérêts et charges assimilées	(149)	27	(150)	21
Autres	(22)	38		
Total	(171)	75	(154)	23

3.17. Impôts sur le résultat

Les entités françaises du groupe sont intégrées fiscalement. La société IT Link SA est la tête du groupe d'intégration fiscale constituée des sociétés IT Link, IT Link France et NRX.

Ventilation de la charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Impôts courants	(334)	(29)
Impôts différés	172	(29)
Total	(162)	(58)
Taux d'impôt effectif	31,0%	0,0%
CVAE	(611)	(506)
Total charge d'impôt	(773)	(564)

Ventilation de l'actif d'impôt différé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Pertes reportables	517	511
Différences temporaires	356	216
Impôts différés actifs	873	727

Analyse de la différence entre le taux normal d'imposition en France (31%) et le taux calculé par rapport au résultat des sociétés intégrées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 576	1 353
Impôts courants	334	29
Impôts différés	(172)	29
Résultat des sociétés intégrées avant impôts et dépréciation des goodwill	2 738	1 411
Taux théorique d'imposition	30,5%	33,3%
Charge d'impôt théorique	(834)	(470)
Différences permanentes (1)	527	633
Autres	307	(163)
Charge d'impôt société comptabilisée	(162)	(58)
CVAE (2)	(611)	(506)
Charge d'impôt société Groupe	(773)	(564)

(1) Principalement CIR.

(2) Depuis 2011 et conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la CVAE est qualifiée d'impôt exigible.

3.18. Information relative aux parties Liées**Rémunérations et avantages consentis par le groupe aux principaux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration**

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations et avantages suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Rémunération fixe	236	352
Eléments variables	39	4
Avantages en nature	6	18
Jetons de présence	3	8
Total	283	382

La part variable dépend de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de la société ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base des décisions du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence à hauteur de 17 500 €. IT LINK n'a pas d'engagement de retraite supplémentaire pour ses dirigeants, mais uniquement des engagements d'indemnités de départ en retraite.

3.19. Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

Les montants de trésorerie suivants sont inscrits au bilan :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 365	1 653
Découverts bancaires		
Trésorerie de clôture	4 365	1 653

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire.

Voici le détail des variations de passifs issus des activités de financement (IAS 7)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Augmentation	Remboursement	Autres	2019
Emprunts bancaires	1 706			545	(322)		1 929
Financement de créances	3 740					97	3 837
Autres passifs financiers	1 087			116	(582)		621
Total dettes financières	6 533			661	(904)	97	6 387

Variation du BFR par postes d'actif et de passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018	Variation
Clients et autres débiteurs	25 681	27 145	(1 464)
Total actif circulant	25 681	27 145	1 464
Fournisseurs et autres créditeurs	17 130	17 315	(185)
Total passif circulant	17 130	17 303	(185)
Variation du BFR			1 279

4 NOTE 4 PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement, par le groupe.

Le périmètre de consolidation et les pourcentages de contrôle n'ont pas évolué depuis la dernière clôture.

Nom	Siège	Registre du commerce	Secteur d'activité	% de contrôle 31/12/2018	% de contrôle 31/12/2019	Méthode de consolidation au 31/12/2019
IT LINK SA	Kremlin-Bicêtre France	RCS 412 460 354	Holding	Société consolidante	Société consolidante	
IT LINK FRANCE (S.A.)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 338 339 435	Etudes, conseils	99,42	99,42	Intégration globale
IT LINK BENELUX (SPRL)	Bruxelles Belgique	Entreprise n° 0525 739 802	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
NRX (S.A.S)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 452 414 501	Conseil systèmes, logiciels	100,00	100,00	Intégration globale
IT Link Germany	Stuttgart Allemagne	HRB 757333	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
Accélérateur Innovation Inc.	Montréal Québec Canada	Entreprise n° 1171692214	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale

5 NOTE 5 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882.173 €. La répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Dirigeants	642.726	37,0%
Public	992.596	57,2%
Actions auto détenues	100.678	5,8%
Total	1.736.000	100 %

Plan d'actions gratuites

En 2019, IT Link a mis en place un second plan d'actions gratuites de performance dont les caractéristiques sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

Date d'attribution	20 septembre 2018	20 septembre 2019	TOTAL
Nombres d'actions initialement attribuées	72 000	7 415	79 415
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	6,20	12,80	
Date d'acquisition	20 août 2021	20 août 2022	
Durée de vie (année)	3	3	
Charge enregistrée sur l'exercice	77	4	81

Le plan d'action gratuites du Groupe IT Link répond aux règles suivantes :

- l'attribution des actions gratuites est subordonnée à une condition de présence en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec IT Link ou tout autre société du Groupe ;
- l'attribution des actions gratuites est aussi subordonnée à l'atteinte de critères financiers de performance basés sur les indicateurs suivants :

- chiffre d'affaires du Groupe,
- et résultat opérationnel du Groupe

Le nombre d'actions acquises par chaque bénéficiaire sera en proportion du niveau d'atteinte de ces critères.

- la période d'acquisition des actions est de trois années ;
- la période de conservation est de trois mois ;
- le plan d'actions de performance donne droit à la livraison d'actions IT Link.

6 NOTE 6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	DELOITTE & ASSOCIES				Xavier TOUITOU			
	Montant		%		Montant		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Commissariat aux comptes	85	74	100%	100%	37	43	100%	100%
Missions accessoires								
Total audit	85	74	100%	100%	37	43	100%	100%
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Total autres								
TOTAL	85	74	100%	100%	37	43	100%	100%

IV- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Xavier TOUITOU
11, Cours Pierre Puget
13006 Marseille

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société IT LINK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IT LINK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé d'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 28 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IT LINK par l'assemblée générale du 29 juin 1998 pour Monsieur Xavier TOUITOU et du 27 janvier 1999 pour le cabinet Deloitte & associés (cabinet ACT ayant été racheté postérieurement à cette date par le cabinet Deloitte & associés).

Au 31 décembre 2019, Monsieur Xavier TOUITOU et le cabinet Deloitte & Associés étaient dans la 22^{ème} année de leur mission sans interruption compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenus antérieurement à ces dates, dont 21 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2020.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille et Paris-La Défense, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Xavier TOUITOU

Deloitte & Associés

Didier OBRECHT

V- COMPTES SOCIAUX IT LINK SA AU 31 DECEMBRE 2019

BILAN	38
COMPTE DE RESULTAT	39
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	40
NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS	40
NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	42
NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS	44

Bilan

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2019	2018
Immobilisations incorporelles	3.1.	2	2
Immobilisations corporelles	3.2.	12	4
Immobilisations financières	3.3.	3 332	3 491
Actif immobilisé		3 346	3 497
Clients et comptes rattachés	3.4.	41	2 418
Autres créances	3.4.	8 012	9 960
Disponibilités	3.6.	418	62
Actif circulant		8 471	12 440
Comptes de régularisation	3.4.	215	260
TOTAL ACTIF		12 032	16 197

Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)	Notes	2019	2018
Capital social		882	882
Prime d'émission		1 481	1 481
Réserve légale		88	88
Report à nouveau		1 962	770
Résultat de l'exercice		1 005	1 192
Capitaux propres	3.7.	5 418	4 413
Provisions pour Risques et Charges	3.10.	375	493
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	3.8.	831	1 417
Emprunts et dettes financières		4 530	8 378
Fournisseurs et comptes rattachés	3.11.	772	1 033
Dettes fiscales et sociales	3.11.	106	463
Autres dettes	3.11.		
Dettes		6 239	11 291
Comptes de régularisation			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		12 032	16 197

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2019	2018
Chiffre d'Affaires	3.13.	1 368	1 120
Reprises et transferts de charges	3.14.	132	196
Autres produits		20	16
Produits d'exploitation		1 520	1 332
Achats et autres services externes		(1 162)	(1 373)
Charges de personnel	3.15.	(374)	(478)
Impôts et taxes		(80)	(20)
Dotations aux amortissements et provisions		(25)	(388)
Autres charges		(7)	(12)
Charges d'exploitation		(1 648)	(2 271)
Résultat d'exploitation		(128)	(939)
Produits financiers		430	2 087
Charges financières		(20)	(201)
Résultat financier	3.16.	410	1 886
Produits exceptionnels		67	32
Charges exceptionnelles		(99)	(56)
Résultat exceptionnel	3.17.	(32)	(24)
Impôt sur les bénéfices	3.18.	755	269
Participation des salariés			
Résultat net		1 005	1 192

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1 NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Décès du co-fondateur Robert Zribi

Le 13 mai 2019, le Groupe a annoncé la disparition de son co-fondateur.

Robert Zribi était l'un des membres fondateurs du groupe IT Link en 1986. Durant toutes ces années, il a occupé des fonctions de direction générale et était reconnu pour son expertise dans les domaines juridique et financier.

Empêché depuis le mois d'avril 2018 pour raisons de santé, l'amélioration de son état lui avait permis peu avant son décès de prendre à nouveau part au conseil d'administration de la filiale IT Link France, pour laquelle il venait d'être nommé président.

En conséquence, l'assemblée générale annuelle a été reportée en date du 17 décembre 2019 et deux nouveaux administrateurs représentant les intérêts de la famille ont été nommés, Monsieur Michel Zribi et Madame Claire Zribi.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé, le 20 septembre 2019, l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe (de IT Link S.A et des sociétés liées ou contrôlées par IT LINK S.A).

Au 31 décembre 2019, 79.415 actions gratuites représentant 4,6% du capital social ont été attribuées à près de 190 salariés et 1 mandataire social.

L'attribution définitive est soumise à des conditions de présence dans les effectifs et de performances financières du Groupe. La période d'acquisition définie par le Plan est de trente-cinq (35) mois, suivie d'une période de conservation de trois (3) mois.

1.2. Activité au cours de l'exercice

IT Link assure une activité de holding animatrice pour l'ensemble des filiales du groupe. A ce titre elle réalise la gestion du portefeuille de participations, la conduite de la politique stratégique et le contrôle des filiales, ainsi que la fourniture de services administratifs.

En 2019, IT Link a réalisé pour 1,37 M€ de chiffre d'affaires relatif à cette activité.

Les coûts liés à la gestion de la cotation du groupe restent à la charge de la holding.

1.3. Evénements postérieurs à la date d'arrêté des comptes

Impact de la crise sanitaire Covid19

L'exercice 2020 avait débuté sur un rythme en ligne avec notre prévision d'une croissance supérieure à 10% du chiffre d'affaires. Depuis la mi-mars, la crise du COVID-19 génère une suspension partielle de l'activité. Ce qui devrait impacter plus largement le second trimestre 2020.

Le Groupe IT Link a très rapidement mis en place un plan de continuité afin d'assurer la sécurité de tous ses collaborateurs et, pour la majorité d'entre eux, le maintien de la production en télétravail ou sur les sites clients respectant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale requises. Toutefois, certains projets non éligibles au travail à distance ont été suspendus le temps du confinement, voire arrêtés.

Dès le 16 mars, IT Link a conclu un accord avec les représentants du personnel, permettant d'avoir recours à la pose de congés pour ses collaborateurs dont les projets ont été suspendus ou arrêtés, et de programmer l'usage des aides mises en place par le Gouvernement. Dans ce cadre, un dispositif de recours au chômage partiel a d'ores et déjà été activé.

Au mois d'avril 2020, le pourcentage de consultants en production est estimé à 54% en moyenne contre 87% sur le mois d'avril

2019. Sur les 33 points de différence, 25 points correspondent à des projets suspendus et 8 points à des projets arrêtés par nos clients, principalement dans les secteurs de l'Industrie. Comparativement aux premières semaines du confinement, l'activité a atteint son point le plus bas. La situation est désormais à l'organisation d'une reprise progressive et sécurisée de la production sur site client.

Compte tenu de la situation, le Groupe IT Link suspend son objectif de progression de plus de 10% de son chiffre d'affaires sur le premier semestre.

A ce stade, le groupe ne peut pas donner de nouvelles perspectives mais se base sur l'hypothèse d'un confinement qui durerait jusqu'à la fin du mois de mai, suivi d'une période de reprise progressive d'activité pouvant s'étaler jusqu'à la fin de l'été.

Au-delà, la perspective d'un retour d'un niveau d'activité comparable à celui d'avant la crise reste incertaine et sujette à l'évolution du contexte économique.

Néanmoins, la diversité des secteurs d'activité de ses clients, l'existence de contrats pluriannuel et la production en centre de services offrent au Groupe une bonne capacité de résilience.

Au niveau financier, la trésorerie brute du Groupe s'élève au 28 avril 2020 à 4,6 M€ à laquelle peuvent s'ajouter le cas échéant plus de 7,9 M€ provenant de la réserve mobilisable de créances affacturées et des lignes de découverts bancaires autorisés pour 1,3 M€. Sur la base des prévisions actualisées ci-dessus et en intégrant un ralentissement significatif de nos encaissements clients jusque fin septembre, notre situation de trésorerie devrait rester positive sans recours à un endettement bancaire ou aide de l'état complémentaire(s).

En conséquence, le principe de continuité est confirmé pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2019.

2 NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément au Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2016-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et aux principes généralement admis.

Ces annexes font partie intégrante des comptes annuels clos au 31 Décembre 2019, faisant ressortir un total bilan de 12.032 k€ et un bénéfice de 1.005 k€.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ Continuité de l'exploitation,
 - ◆ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - ◆ Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales de présentation et d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations Incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exception des intérêts d'emprunt).

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue.

2.2. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilisation estimée. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Agencements, aménagements divers
8 à 10 ans

Matériel de transport
5 ans

Matériel de bureau et informatique
3 à 5 ans

Mobilier
8 à 10 ans

2.3. Immobilisations Financières

Les titres figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre 2019, IT Link détient les titres mentionnés dans cette annexe.

Les autres immobilisations financières figurent également au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

Pour les sociétés acquises, le prix d'acquisition des titres est en fonction de la valeur des parts de marché et/ou des technologies achetées, appréciées en fonction des chiffres d'affaires et des cash-flows prévisionnels. La valeur actuelle est examinée en fonction de l'évolution de ces paramètres depuis l'acquisition ainsi que de la situation nette.

Pour les sociétés créées, la valeur des titres est fonction de la prise de participation dans le capital. La valeur actuelle de ces sociétés est fonction de la situation nette, et

si besoin est, déprécié à hauteur de celle-ci si elle est négative.

2.4. Evaluation des créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu, en fonction du risque encouru.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les soldes de ces transactions sont convertis au cours des devises au 31.12.2019 et les écarts de conversion nécessaires sont constatés. Les pertes éventuelles résultant de la conversion des soldes au cours du 31.12.2019 sont portées au compte de résultat via une provision pour risque de change.

2.5. Indemnités de départ à la retraite

Au 31.12.2019, la provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée en application de la méthode préférentielle des unités de crédit projetées.

2.6. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus au cours de l'exercice rendent probables. Leur réalisation, leur échéance et leur montant sont incertains mais néanmoins estimables.

Au 31 décembre 2019, elles sont de 375 K€ et correspondent principalement à la provision concernant le contentieux relatif aux indemnités de départ de l'ancien Président.

2.7. Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue comme suit :

- Prestations réalisées dans le cadre des contrats de prestations de services signés avec les filiales.

- Refacturations de frais engagés pour le compte des filiales.

2.8. Impôt sur les sociétés

La société faisant partie d'un groupe d'intégration fiscale, l'impôt est calculé et comptabilisé comme si la société était indépendante d'un point de vue fiscal. L'impôt exigible éventuellement comptabilisé correspond à l'impôt que la société aurait dû payer si elle avait été imposée séparément.

2.9. Rémunérations allouées aux dirigeants et jetons de présence

Le montant des sommes allouées à la rémunération des dirigeants au cours de l'année 2019 s'est élevé à 34 K€.

Les jetons de présence alloués aux administrateurs de la Société au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 14.000 €.

2.10. Composition du capital social :

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882.173 €.

La répartition du capital est la suivante au 31/12/2019 :

Actionnaires	2019		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Dirigeants- actionnaires	642 276	37,0%	51,6%
<i>Indivision Zribi</i>	472 000	27,2%	37,2%
<i>Serge Benchimol</i>	143 334	8,3%	12,3%
<i>Eric Guillard</i>	7 442	0,4%	0,3%
<i>Nicolas Roux</i>	19 500	1,1%	1,7%
Auto détention	100 678	5,8%	
Public	993 046	57,2%	48,4%
Total	1 736 000	100,0%	100,0%

3 NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS**3.1. Immobilisations incorporelles****Variation de la valeur brute**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de publicité	Licences, logiciels et autres droits	Total
Valeur brute au 1er janvier 2018	5	75	80
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut	(4)	(73)	(77)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018	2	2	4
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2019	2	2	4

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de publicité	Licences, logiciels et autres droits	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2018	5	73	79
Amortissements de l'exercice			
Cessions et mises au rebut	(4)	(73)	(77)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018	2	2	2
Amortissements de l'exercice			
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019	2	2	2

3.2. Immobilisations corporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2018	16	44	60
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut	(16)	(36)	(52)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018		8	8
Acquisitions et développements internes		9	
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2019		17	17

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2018	16	35	51
Amortissements de l'exercice			
Cessions et mises au rebut	(16)	(32)	(48)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018		3	3
Amortissements de l'exercice		1	1
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019		4	4

3.3. Immobilisations financières

Variation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participation	Dépôts et cautionnements	Prêts et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2018	2 673	184	647	3 504
Acquisitions et développements internes		7	94	101
Cessions et mises au rebut		(10)	(79)	(89)
Autres mouvements				
Valeur brute au 31 décembre 2018	2 673	181	662	3 516
Acquisitions et développements internes				
Cessions et mises au rebut		(19)		(19)
Autres mouvements	(12)		(128)	(140)
Valeur brute au 31 décembre 2019	2 661	162	534	3 357
Provision pour dépréciation	(25)		néant	(25)

Détail des participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	% de capital détenu	Capitaux propres avant affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Valeur brutes des titres	Dépréciation des titres
IT LINK France SA	99,72%	9 975	1 940	1 515	
IT LINK Benelux Sprl	99,00%	(80)	(97)	18	
NRX SAS	100,00%	1 031	(18)	1 097	
Accélérateur d'Innovation Inc.	100,00%	(317)	(35)	7	
IT LINK Germany GmbH	100,00%	(282)	(22)	25	(25)
Autres	n.s				
Total		10 327	1 768	2 663	(25)

3.4. Echéance des créances

Echéancier au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	> 1 an
Autres immobilisations financières	535		535
Dépôt de garantie	162		162
Total actif immobilisé	697		697
Clients et comptes rattachés	41	41	
Organismes sociaux et fiscaux	6 263	103	6 160
Groupe et associés	2 094	698	1 396
Débiteurs divers			
Total actif circulant	8 398	842	7 556
Comptes de régularisation	215	215	
Total général	9 310	1 057	8 253
Provision pour dépréciation	(345)		(345)

3.5. Situation Fiscale Différée

Impôt payé d'avance

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Participation des salariés		
Contribution Sociale de Solidarité		
Autres	2	
Total Base	2	
Taux d'impôt	31,00%	33,33%
Allègement de la dette future d'impôt	1	
Déficit reportable	13 196	13 345
Moins-values à long terme		

Impôt non comptabilisé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Charges à répartir		
Provisions réglementées		
Autres		
Total Base		
Taux d'impôt	31,00%	33,33%
Accroissement de la dette future d'impôt		

3.6. Trésorerie

Actifs au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actions destinées à la distribution aux salariés	1		1
Disponibilités	61		61
Total Trésorerie	62		62

Actifs au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actions destinées à la distribution aux salariés	2		2
Disponibilités	416		416
Total Trésorerie	418		418

3.7. Variation des Capitaux Propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Prime d'émission	Réserve légitime	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Total
Au 1er janvier 2018	882	1 481	88	770	3 221
Résultat net de l'exercice				1 192	1 192
Diminution du capital					
Distribution de dividendes					
Autres mouvements					
Au 31 décembre 2018	882	1 481	88	1 962	4 413
Résultat net de l'exercice				1 005	1 005
Diminution du capital					
Distribution de dividendes					
Autres mouvements					
Au 31 décembre 2019	882	1 481	88	2 967	5 418

Le capital social est composé de 1.736.000 actions, entièrement libérées.

3.8. Avances conditionnées et Dettes Financières

Ventilation au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 417	1 303	114	
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dettes financières	8 411	8 411		
Total dettes financières	9 828	9 714	114	

Ventilation au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	808	808		
Dépôts et cautionnements reçus	23			23
Autres dettes financières	4 530	4 530		
Total dettes financières	5 361	5 338		23

3.9. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Autres		
Total engagements donnés		
Facilité de caisses BICS	50	50
Découvert autorisé SG	50	50
Total engagements reçus	100	100

3.10. Etat des provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Indemnités de départ en retraite	Autres	Total
Au 1er janvier 2018		305		305
Dotations	384			384
Reprises de provisions utilisées				
Reprises de provisions sans objets		(196)		(196)
Autres mouvements				
Au 31 décembre 2018	384	109		493
Dotations	15			15
Reprises de provisions utilisées				
Reprises de provisions sans objets	(24)	(109)		(133)
Autres mouvements				
Au 31 décembre 2019	375			375

La société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,77 % en 2019.
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 60-67 ans pour les non cadres et les cadres.

3.11. Echéance des dettes non financières

Ventilation au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 033	1 033		
Dettes fiscales et sociales	463	463		
Autres dettes				
Total dettes	1 496	1 496		
Produits constatés d'avance				
Total général	1 496	1 496		

Ventilation au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	772	772		
Dettes fiscales et sociales	106	106		
Autres dettes				
Total dettes	878	878		
Produits constatés d'avance				
Total général	878	878		

3.12. Charges à Payer et Produits à Recevoir

Ventilation au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Charges	Produits
Factures non parvenues/non établies	535	
Avoir à émettre/à recevoir		
Provisions sociales	15	
Organismes sociaux à payer/à recevoir	6	
Etat à payer/à recevoir	6	90
Total	563	90

3.13. Analyse du Chiffre d'Affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Ventes de marchandises		
Prestations de services	1 368	1 120
Total chiffre d'affaires	1 368	1 120

Le chiffre d'affaires est réalisé quasi-intégralement en France.

3.14. Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges

Il n'y a pas eu de subvention ni de transfert de charges sur l'exercice.

3.15. Charges de Personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Salaires et traitements	227	280
Charges sociales	147	198
Total charge de personnel	374	478
Effectif moyen	4	4
Cadre	4	4
Agents de maîtrise		

3.16. Résultat Financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019		2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Intérêts sur emprunts/prêts	(20)	18	(29)	8
Produits de participations		385		2 079
Dotations, Reprises sur provisions			(96)	
Autres		28	(76)	
Total	(20)	431	(201)	2 087

3.17. Résultat Exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019		2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations sur capital				
Cessions d'immobilisations	(90)		(32)	32
Dotations, Reprises sur provisions				
Autres	(9)	67	(23)	
Total	(99)	67	(55)	32

3.18. Impôt sur les Bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Impôt exigible	755	268
Impôt forfaitaire annuel		
Total	755	268

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (IT LINK SA, IT LINK France et NRX) comme en l'absence d'intégration fiscale.

La charge est calculée sur leur résultat propre après imputation des déficits antérieurs.

Les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les sociétés redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits sont également conservées chez la société mère et sont également constatées en produits.

Le résultat fiscal d'ensemble du groupe d'intégration fiscale est positif de 3.240 K€ pour l'année 2019 (-35 K€ pour l'année 2018).

3.19. Droits à la formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée bénéficient d'un dispositif de Compte Personnel de Formation (CPF), à hauteur de 24h heures par an pour un temps plein¹.

¹ Pour un salarié à temps plein, l'alimentation du compte se fait à hauteur de : 24 heures par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis 12 heures par année de travail, dans la limite d'un plafond total de 150 heures. Ainsi, lorsqu'il atteint 150 heures, le compte n'est plus alimenté.

VI- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau après affectation des résultats	% de capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Montant des cautions et avals donnée par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations:									
1. Filiales (+50% du capital détenu par la société)									
IT LINK France SA	328	9 647	99,72%	1 525	1 525	0	49 074	1 940	0
IT LINK Benelux Sprl	18	(98)	99,00%	18	18	20	1 594	(97)	0
NRX SAS	150	881	100,00%	1 097	1 097	0	2 695	(18)	0
Accélérateur d'Innovation Inc.	7	(324)	100,00%	7	7	0	926	(35)	0
IT LINK Germany GmbH	25	(307)	100,00%	25	0	260	0	(22)	0
2. Participations (10% à 50% du capital détenu par la société)									
Autres	néant								
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations:									
Autres	néant								

VII- RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société pour vous rendre compte de l'activité, des résultats et de la gestion de notre Société ainsi que de notre Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Le présent rapport présente une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement. Il vient également préciser les informations liées au fonctionnement des organes d'administration et de direction de la Société, ainsi que les indicateurs sur la responsabilité environnementale et en matière du personnel.

Les rapports des Commissaires aux comptes et du Comité d'audit, le rapport de gestion, les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Eric Guillard

Président du Conseil d'administration

PREMIERE PARTIE : ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE LA MARCHÉ DES AFFAIRES

1. PRESENTATION DU GROUPE	55
2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE	57
3. PERSPECTIVES 2019	60
4. GESTION DES RISQUES	61
5. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE	65
6. CAPITAL SOCIAL	68
7. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	69

1 Présentation du Groupe

Le groupe IT Link est une Entreprise de Services Numériques (ESN), accélérateur d'innovation pour de grands acteurs industriels et tertiaires. Spécialiste des systèmes connectés sur toute la chaîne de valeur « du capteur au cloud », IT Link offre une expertise unique dans 8 métiers :

- 1) Embedded : Capteurs, Actionneurs & intelligence Embarquée,
- 2) IOT : « Internet of Things » et Systèmes connectés industriels,
- 3) Safety & Security : Sûreté de fonctionnement et analyse de systèmes critiques,
- 4) Data Intelligence : Big Data scientifique et industrielle,
- 5) SI Business & Web : Systèmes d'information métiers et interface Web,
- 6) Mobile Apps : Applications mobiles connectées,
- 7) System Engineering : conseil et stratégie en ingénierie des systèmes connectés et du digital industriel,
- 8) Change : conduite du changement, co-construction et nouvelles expériences utilisateurs.

IT Link propose à ses clients 5 modes d'intervention :

- 1) Expert sur demande, pour les prestations d'assistance et d'expertise technique au sein des équipes du client,
- 2) Conseil et Direction de projets, pour les prestations d'AMOE, d'AMOA, d'audit....
- 3) Centres de Services, pour les prestations à engagement de productivité (à unités d'œuvre),
- 4) Forfaits « clés en main », pour les projets à engagement de résultats (coûts, qualités, délais),
- 5) Solutions, pour les projets d'intégration de produits (Google, Astao, MindBreeze InSpire).

Le Groupe est composé de 6 entités : la holding, IT LINK SA, et 5 filiales opérationnelles implantées en France (IT Link France; NRX) et à l'étranger (IT Link Benelux ; IT Link Germany et Accélérateur d'Innovation au Canada).

1.1 Faits marquants de 2019

Décès du cofondateur historique du Groupe IT LINK

M. Robert Zribi, cofondateur du Groupe IT LINK au sein duquel il a assuré des fonctions de Direction Générale et actionnaire principal, est décédé au mois de mai 2019.

Changements au sein de la Gouvernance

Suite au décès de M. Robert Zribi qui occupait notamment les fonctions de Président du Conseil d'administration d'IT LINK France SA, M. Éric Guillard a été nommé Président-Directeur Général de la filiale opérationnelle.

La nomination de Mme Claire Zribi et de M. Michel Zribi en qualité d'administrateurs d'IT LINK SA par l'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 permet le maintien de l'actionnaire historique au sein de la gouvernance du Groupe.

Par ailleurs, il a été mis fin aux mandats d'administrateurs occupés par M. Serge Benchimol (IT LINK SA et IT LINK France SA) et de Mme Sophie Nizard (IT LINK SA).

Poursuite du Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé, le 20 septembre 2019, l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe (de IT Link S.A et des sociétés liées ou contrôlées par IT LINK S.A).

Au 31 décembre 2019, 79.415 actions gratuites représentant 4,6% du capital social ont été attribuées à près de 190 salariés et 1 mandataire social.

L'attribution définitive est soumise à des conditions de présence dans les effectifs et de performances financières du Groupe. La période d'acquisition définie par le Plan est de trente-cinq (35) mois, suivie d'une période de conservation de trois (3) mois.

Certification Great Place To Work®

- Le lancement de l'enquête Great Place To Work® au printemps 2019 a abouti à l'obtention de la certification par le Groupe IT LINK, avec plus de 60% de participation et l'estimation, par 78% des salariés interrogés, qu'IT LINK est une entreprise où il fait bon travailler.

1.2 Événements post-clôture

Impact de la crise sanitaire Covid19

L'exercice 2020 avait débuté sur un rythme en ligne avec notre prévision d'une croissance supérieure à 10% du chiffre d'affaires. Depuis la mi-mars, la crise du COVID-19 génère une suspension partielle de l'activité. Ce qui devrait impacter plus largement le second trimestre 2020.

Le Groupe IT Link a très rapidement mis en place un plan de continuité afin d'assurer la sécurité de tous ses collaborateurs et, pour la majorité d'entre eux, le maintien de la production en télétravail ou sur les sites clients respectant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale requises. Toutefois, certains projets non éligibles au travail à distance ont été suspendus le temps du confinement, voire arrêtés.

Dès le 16 mars, IT Link a conclu un accord avec les représentants du personnel, permettant d'avoir recours à la pose de congés pour ses collaborateurs dont les projets ont été suspendus ou arrêtés, et de programmer l'usage des aides mises en place par le Gouvernement. Dans ce cadre, un dispositif de recours au chômage partiel a d'ores et déjà été activé.

Au mois d'avril 2020, le pourcentage de consultants en production est estimé à 54% en moyenne contre 87% sur le mois d'avril 2019. Sur les 33 points de différence, 25 points correspondent à des projets suspendus et 8 points à des projets arrêtés par nos clients, principalement dans les secteurs de l'Industrie. Comparativement aux premières semaines du confinement, l'activité a atteint son point le plus bas. La situation est désormais à l'organisation d'une reprise progressive et sécurisée de la production sur site client.

Compte tenu de la situation, le Groupe IT Link suspend son objectif de progression de

plus de 10% de son chiffre d'affaires sur le premier semestre.

A ce stade, le groupe ne peut pas donner de nouvelles perspectives mais se base sur l'hypothèse d'un confinement qui durerait jusqu'à la fin du mois de mai, suivi d'une période de reprise progressive d'activité pouvant s'étaler jusqu'à la fin de l'été.

Au-delà, la perspective d'un retour d'un niveau d'activité comparable à celui d'avant la crise reste incertaine et sujette à l'évolution du contexte économique. Néanmoins, la diversité des secteurs d'activité de ses clients, l'existence de contrats pluriannuel et la production en centre de services offrent au Groupe une bonne capacité de résilience.

Au niveau financier, la trésorerie brute du Groupe s'élève au 28 avril 2020 à 4,6 M€ à laquelle peuvent s'ajouter le cas échéant plus de 7,9 M€ provenant de la réserve mobilisable de créances affacturées et des lignes de découverts bancaires autorisés pour 1,3 M€. Sur la base des prévisions actualisées ci-dessus et en intégrant un ralentissement significatif de nos encaissements clients jusque fin septembre, notre situation de trésorerie devrait rester positive sans recours à un endettement bancaire ou aide de l'état complémentaire(s). En conséquence, le principe de continuité est confirmé pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2019.

Résilience et opportunité du Groupe

L'entreprise a déjà surmonté des situations exceptionnelles depuis deux exercices. Elle fait preuve d'une résilience qui a toujours été son ADN.

Le travail réalisé dans le cadre du projet Dimension 2020 pour développer des offres à plus forte valeur ajoutée, fidéliser nos collaborateurs, développer notre attractivité en recrutement et améliorer notre efficacité a commencé à porter ses fruits en 2019.

Nous avons la conviction que cette dynamique et les efforts engagés depuis le début de la crise du COVID-19 nous permettront de surmonter les difficultés actuelles, renforçant dans le même temps la cohésion, l'engagement et l'excellence de nos équipes.

2 Présentation de l'activité

2.1 Présentation des sociétés du Groupe

IT LINK (SA)

IT LINK est la société mère du Groupe. Elle exerce une activité mixte de holding financière et d'animation du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2000. Elle réalise des prestations de support pour les sociétés opérationnelles et gère également la cotation de ses propres titres et la communication financière.

IT LINK France (SA)

Filiale opérationnelle dans le domaine des prestations de services informatiques (spécialisation en conseil et assistance technique dans les domaines de l'électronique et informatique embarquées), implantée en région parisienne, dans l'Ouest et dans l'Est de la France. Détendue à 99,72% par IT LINK.

NRX (S.A.S.U)

Filiale opérationnelle de Services Numériques, capable de proposer le déploiement à grande échelle des technologies et produits Google Enterprise et MindBreeze auprès des acteurs des secteurs industriels et tertiaires en quête de productivité et d'innovation. Détendue à 100% par IT LINK.

IT LINK BENELUX (S.P.R.L)

Filiale opérationnelle dans le domaine des prestations de services informatiques, créée en avril 2013 et implantée à Bruxelles. Cette société est chargée du développement du Nord de l'Europe. Détendue à 100% par IT LINK.

ACCELERATEUR D'INNOVATION INC

Filiale opérationnelle dans les prestations informatiques, créée en mars 2016 et implantée à Montréal (Québec) et chargée du développement Nord-Américain. Détendue à 100% par IT LINK.

IT LINK GERMANY (GmbH)

Filiale opérationnelle dans le conseil et les technologies digitales, créée en avril 2016 et implantée à Stuttgart. Chargée du

développement en Allemagne, détenue à 100% par IT LINK. Depuis la fin de l'année 2017, l'activité de la filiale allemande est en suspens et n'emploie plus de salarié.

2.1.1 Activité des filiales françaises

IT Link France

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires	49 074	40 727
Résultat d'exploitation	3 233	1 500
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6,6%	3,7%
Impôts sur les bénéfices	(581)	498
Participation	(585)	
Résultat net	1 940	1 941

IT LINK FRANCE a connu durant l'année 2019 une croissance du chiffre d'affaires de 20% portée par la dynamique des secteurs des transports et de la mobilité. Durant cette période, le taux d'occupation de nos équipes est resté constant à 94% par rapport 2018.

Le résultat d'exploitation s'élève à 3.233 K€ contre 1.500 K€ en 2018. Son amélioration résulte d'un niveau marge plus élevé sur les nouvelles affaires, un tarif journalier moyen en progression de 3% sur l'année et une productivité accrue sur les centres de service. Il représente désormais 6,6% du chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2019, le déficit reportable de la société a été totalement absorbé. L'impôt sur les bénéfices, net du crédit d'impôt recherche s'élève à 581 K€ et la participation des salariés s'élève à 585 K€.

Le résultat de l'exercice est positif de 1.940 K€, il était de 1.941 K€ pour l'année 2018.

NRX

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires	2 695	3 673
Résultat d'exploitation	(33)	526
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	-1,2%	14,3%
Impôts sur les bénéfices	20	(150)
Résultat net	(18)	385

Au cours de l'exercice 2019, NRX a connu une baisse de son chiffre d'affaires de 27%, qui le porte à 2.695 K€. Le résultat d'exploitation passe de 528K€ en 2018 à (33) K€ en 2019. Le résultat net en 2019 est une perte de (18) K€ contre un bénéfice de 385K€ en 2018.

2.1.2 Activité des filiales étrangères

IT Link Benelux

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires	1 647	1 479
Résultat d'exploitation	(84)	63
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	-5,1%	4,2%
Impôts sur les bénéfices	1	(29)
Résultat net	(97)	22

Le chiffre d'affaires d'IT LINK BENELUX 2018 était de 1.479 K€, celui de 2019 est de 1.647 K€. Le résultat d'exploitation est négatif de (84) K€ et le résultat net de (97) K€.

Accélérateur d'innovation inc. (Canada)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires	926	581
Résultat d'exploitation	(37)	(95)
Résultat net	(35)	(95)

Le chiffre d'affaires d'Accélérateur d'innovation en 2019 est de 926 K€ comparé à 581 K€ en 2018. Le résultat d'exploitation est négatif de (37) K€.

IT Link Germany

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires		
Résultat d'exploitation	(22)	(46)
Résultat net	(22)	(46)

Société dont l'activité est en suspens depuis la fin de l'année 2017.

2.2 Examen des comptes et résultats

Les comptes sociaux ont été établis suivant les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels, identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Les règles et méthodes comptables retenues pour les comptes consolidés du Groupe sont conformes aux modifications du référentiel IFRS et identiques à celles appliquées pour l'exercice 2018.

2.2.1 Comptes sociaux IT LINK SA

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires	1 368	1 120
Résultat d'exploitation	(128)	(939)
Résultat net	1 005	1 192

En 2019, IT LINK a effectué des prestations de services pour ses filiales pour 1.368 K€ contre 1.120 K€ en 2018. La sous-location d'une partie du siège social au Kremlin-Bicêtre a représenté 136 K€.

Les coûts liés à la gestion de la cotation du Groupe et à la promotion de l'image du Groupe restent à la charge de la holding.

2.2.2 Comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par le Groupe au 31 décembre 2019.

La totalité des entités sont intégrées globalement.

	IFRS 16	
<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires	51 979	43 835
EBIDTA*	4 611	2 846
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	8,9%	6,5%
Résultat d'exploitation courant	3 496	2 460
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6,7%	5,6%
Résultat d'exploitation	3 446	2 044
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6,6%	4,7%
Résultat net	2 576	1 353
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	5,0%	3,1%

Au titre de l'exercice 2019, le Groupe IT LINK a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de

51.979 K€, en hausse de 19 % par rapport à l'exercice 2018.

Contribution au chiffre d'affaires par pays :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
France	95,2%	95,4%
Belgique	3,0%	3,3%
Canada	1,7%	1,3%
Total	100%	100%

La croissance à l'international est principalement générée par le Canada dont les ventes ont continué à progresser sur l'exercice de manière dynamique.

L'EBIDTA progresse à 4.611 K€ contre 2.846 K€ en 2018. Il représente 8,9% du chiffre d'affaires contre 6,5% en 2018. Pour la première application de la norme IFRS 16, il a été retraité d'une charge de loyers s'élevant à 630 K€. Au-delà ce changement, son amélioration résulte des efforts commerciaux pour améliorer la marge sur les affaires.

Le résultat d'exploitation courant de la période ressort à 3.496 K€, comparé à 2.460 K€ pour l'exercice 2018. La marge progresse à 6,7 % du chiffre d'affaires comparé à 5,6 % en 2018. Elle est en ligne avec les objectifs de la société.

Le coût de l'endettement financier reste faible à 0,28% du chiffre d'affaires (contre 0,26% en 2018). Il augmente légèrement du fait du financement de l'acquisition d'une partie complémentaire des locaux historiques du site de Cesson-Sévigné (35).

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 774 K€ pour 2019, soit un taux égal à 23% du résultat avant impôt (vs 29% en 2018). Cette charge d'impôt inclut 612 K€ de CVAE.

Le résultat net consolidé part du Groupe atteint 2.570 K€ en 2019 (contre 1.348 K€ en 2018) et représente 1,57 € par action contre 0,83 € en 2018.

2.3 Affectation du résultat opérationnel

Le résultat de la société IT LINK pour l'exercice 2019 faisant apparaître un résultat de 1.005 K€, nous vous proposons d'affecter celui-ci de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice : 1.005 K€
- Report à nouveau des exercices précédents : 1.962 K€
- Soit un total de : 2.967 K€

Lequel sera réparti de la façon suivante :

- Report à nouveau 1.005 K€

Le compte « Report à nouveau » serait ainsi porté du solde créditeur de 1.963 K€ à un solde créditeur de 2.967 K€.

2.4 Charges non déductibles fiscalement

Les charges non déductibles du Groupe s'élèvent à 1.025 K€.

Il s'agit principalement de la participation, de la provision pour engagements de retraite et la contribution sociale de solidarité.

3 Perspectives 2020

3.1 Perspectives de la société IT LINK

La Société poursuivra son activité de holding animatrice et pilotera les projets du Groupe.

3.2 Perspectives du Groupe

Résilience et opportunité du Groupe

A ce stade, du fait de la crise sanitaire actuelle, la perspective d'un retour d'un niveau d'activité comparable à celui d'avant la crise reste incertaine et sujette à l'évolution du contexte économique. Néanmoins, la diversité des secteurs d'activité de ses clients, l'existence de contrats pluriannuels, la vente de solutions métiers et la production en centre de services offrent au Groupe une bonne capacité de résilience.

L'entreprise a déjà surmonté des situations exceptionnelles depuis deux exercices. Elle fait preuve d'une résilience qui a toujours été son ADN.

Le travail réalisé dans le cadre du projet Dimension 2020 pour développer des offres à plus forte valeur ajoutée, fidéliser nos collaborateurs, développer notre attractivité en recrutement et améliorer notre efficacité a commencé à porter ses fruits en 2019.

Nous avons la conviction que cette dynamique et les efforts engagés depuis le

début de la crise du COVID-19 nous permettront de surmonter les difficultés actuelles, renforçant dans le même temps la cohésion, l'engagement et l'excellence de nos équipes.

Positionnement du Groupe

Notre positionnement place plus que jamais notre Groupe au cœur des révolutions technologiques, sociétales et environnementales qui s'imposent à nous.

Dans ce contexte, les systèmes connectés rencontrent des opportunités de développement importantes, tout particulièrement dans cette période de remise en cause des habitudes de chacun.

IT Link se positionne en expert des systèmes connectés pour l'industrie. Il propose à ses clients des services d'expertises techniques et des solutions digitales de bout en bout de la chaîne de valeur « du capteur à l'application métier ».

IT Link s'appuie sur 8 pôles d'expertises au cœur des systèmes connectés : ingénierie système, technologies embarquées, internet des objets, science de la donnée, efficacité des systèmes d'informations, applications web et mobiles, sûreté de fonctionnement et conduite du changement.

IT Link est présent sur les secteurs verticaux : Transports, Énergie, Santé, Défense, Banque, Assurance.

4 Gestion des Risques

4.1 Facteurs de risques

IT Link procède régulièrement à une revue des facteurs de risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur ses activités ou ses résultats. Cette revue est établie par le Directeur administratif et financier du Groupe avec le Comité d'audit, puis présentée en Conseil d'administration.

Risques liés aux conditions de marché et dépendance sectorielle

Au même titre que l'ensemble des acteurs des services numériques, le Groupe IT Link est exposée au ralentissement général du rythme de croissance des marchés sur lesquels il est présent (majoritairement français). Par ailleurs, la santé de certains secteurs d'activités a une incidence directe sur la marche des affaires du Groupe très liée aux investissements de R&D (notamment dans l'automobile).

Le Groupe IT Link veille à ne pas devenir dépendant d'un client et/ou secteur spécifique ; l'objectif étant qu'aucun client ne représente plus de 15% du chiffre d'affaires, et qu'aucun secteur d'activité ne dépasse 30% de l'exposition sectoriel du Groupe.

Face à la concentration des grands groupes industriels et la rationalisation des politiques d'achats visant à réduire le coût et le nombre de prestataires externes, le Groupe IT Link met en avant son positionnement de spécialiste, sa présence sur des projets stratégiques, ses compétences sectorielles ainsi que sa maîtrise des technologies.

Risque lié au capital humain

La poursuite du développement du Groupe IT Link dépend majoritairement de sa capacité à recruter du personnel ingénieur et technique qualifié, dont des profils souvent très recherchés par la concurrence d'Entreprises de Services Numérique (ESN) qui peuvent présenter une notoriété plus importante que celle d'IT Link.

Par ailleurs, la réputation et la perception du « bien-être » au travail pourraient réduire

la capacité d'IT Link à conserver, attirer et fidéliser des employés à des conditions de marché convenables. Elle pourrait alors, ne plus être en mesure de mettre en œuvre sa stratégie, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Risque lié aux personnes clés

Le succès futur d'IT Link dépend étroitement des efforts et de l'expérience de son dirigeant, Monsieur Eric GUILLARD, Président Directeur Général et de l'équipe de direction occupant des postes clés : Monsieur Noël MOISAN, Directeur du Système d'Information, Monsieur Nicolas ROUX, Directeur de la société NRX, Monsieur Éric BOILEAU, Directeur Technique, Monsieur Thierry LEFEBVRE, Directeur commercial Services France, Monsieur Pierre-Jean LESCOLE, Directeur Général de la société Accélérateur d'Innovation (IT LINK Canada), Monsieur Christophe DELORT, Directeur Associé pôle Transports Intelligents et Connectés, Monsieur Julien BOURGEOIS, Directeur Administratif et Financier, Madame Cécile CHOPINET, Directrice des Ressources Humaines, Monsieur Matthieu GIRARD, Directeur Marketing et Communication mais aussi de son personnel technique et scientifique.

Dans l'objectif de fidéliser ses équipes, le Groupe a mis en place des éléments de rémunération variables et un Plan d'Actions Gratuites (PAGA), avec des critères de performances sur la croissance des résultats du Groupe à atteindre sur trois ans.

Risque d'engagement de résultat et risques cyber

Le Groupe réalise une part croissante de son chiffre d'affaires à travers la réalisation de projets avec engagement de résultat, sur des domaines parfois sensibles (banque, santé, défense...)

De ce fait, l'exécution des travaux menés par les équipes d'IT Link est sujette aux risques Cyber de piratage ou vol de données (phishing, spyware), d'attaque visant à rendre d'indisponible les bases de données (ransomware, malware) ou d'engendrer des défaillances opérationnelles majeures (dénier de service (DoS)).

Afin de couvrir ce type de risque, le Groupe IT Link a initié un programme de renforcement de son système de management de la sécurité de l'information dans le cadre de la certification ISO27001. Par ailleurs, l'ensemble de ses activités sont couvertes par des contrats d'assurance professionnelle incluant les risques cyber.

Risque lié à la non-continuité d'exploitation du fait de la pandémie Covid 19

Le risque sanitaire apparu récemment avec la pandémie du coronavirus a révélé la nécessité pour le Groupe IT Link d'intégrer au plan de continuité d'activité des mesures adaptées aux nouvelles contraintes liées à cette situation exceptionnelle :

- Renforcement de mesures d'hygiène ;
- Restrictions de circulation,
- Confinement des populations,
- Fermetures de sites clients où se déroulent habituellement les prestations de services.

Ainsi afin d'assurer la continuité de l'exploitation tout en assurant la sécurité de ses collaborateurs, le Groupe IT Link permet, pour la majorité d'entre eux, la réalisation des productions en télétravail, ou sur les sites clients où le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale sont garanties.

Par ailleurs, les équipes de direction et les fonctions supports étant rompus au télétravail depuis plusieurs années, ils permettent en toutes circonstances un bon fonctionnement des activités essentielles à la gestion du Groupe.

4.2 Politique d'assurances

La politique d'assurance du Groupe est associée à une démarche forte de prévention et de protection contre les risques. La totalité des sociétés du Groupe est assurée pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter de manière significative son activité ou ses résultats.

Les principales garanties souscrites sont les suivantes :

- Responsabilité Civile exploitation,
- Responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux,
- Responsabilité Risques Cyber,
- Multirisques dommages,
- Assurance-crédit,
- Flotte automobile,
- Protection Sociale.

La Direction Générale assure la négociation annuelle des contrats et le suivi de la politique d'assurances.

Les garanties en Responsabilité Civile sont souscrites pour le compte de l'ensemble des filiales du Groupe.

4.3 Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif mis en œuvre se base sur le « Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites » publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

4.3.1 Objectifs en matière de procédures de contrôle interne

Le contrôle interne vise à répondre aux risques auxquels sont exposées les entités du Groupe, l'objectif étant de fournir une assurance raisonnable quant aux points suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations,
- la bonne application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,

- la maîtrise de ses activités, l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficace de ses ressources,
- la fiabilité des informations financières.

4.3.2 Organisation du contrôle interne

4.3.2.1 Acteurs du contrôle interne

L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par la Direction générale et les responsables de chaque entité opérationnelle.

Compte tenu de la taille du Groupe, le contrôle interne repose en grande partie sur l'implication de la Direction générale et du Directeur administratif et financier Groupe.

Depuis 2018, un Comité d'audit est en charge d'assurer le suivi du processus d'élaboration financière ; de l'efficacité de systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; du contrôle de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

4.3.2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne se caractérise par une forte implication de la Direction générale dans le processus mais aussi par un faible nombre d'acteurs, compte tenu de la taille du Groupe.

À ce jour, le système de contrôle interne est principalement basé sur une séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle et d'enregistrement dans la limite de l'effectif du Groupe.

4.3.2.3 Références et règles internes

Système de Management de la Qualité

Le Système de Management de la Qualité regroupe l'ensemble des procédures opérationnelles définies selon des normes génériques (ISO 9001, ISO27001, ...).

La principale filiale opérationnelle du Groupe IT Link France est certifiée ISO9001. Une démarche est en cours pour obtenir une certification ISO27001 de son système de management de la sécurité de l'information.

Recrutement

L'embauche d'un salarié est encadrée par une liste de procédures définies et régulièrement remises à jour par la Direction des Ressources humaines du Groupe (démarches à suivre, contrats types...). Dès son embauche, le salarié est référencé dans les systèmes informatiques du Groupe.

Ventes

IT Link utilise pour toutes ses filiales le même système d'exploitation (CRM) et un logiciel dédié à la facturation.

Le recouvrement des créances est réalisé à partir du suivi réalisé par la société d'affacturage : identification des retards de paiements, relances, identification et centralisation des litiges, recouvrement...

Des règles internes strictes précisent, selon la nature des projets (principalement régie et forfaits) les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Pour les projets structurés, le Groupe s'est doté de modèles de contrats et de Conditions Générales de Services spécifiques. Avant d'engager le Groupe sur un appel d'offre, les Responsables Commerciaux et Techniques étudient ensemble les risques potentiels du service.

Achats

Les achats sont centralisés sur un système de validation électronique. Le règlement des factures est organisé par la Comptabilité avec la validation d'une tierce personne indépendante, qui assure une vérification des informations ayant permis de valider les factures.

Contrôle de Gestion

L'organisation du contrôle de gestion mis en place au sein du Groupe vise à réduire

les risques de dérive et de faible rentabilité sur les affaires.

Le Groupe dispose d'un contrôle de gestion en charge du suivi et de l'évaluation financière des affaires et notamment du suivi des marges et d'une facturation réactive.

Information comptable et financière

L'élaboration de l'information comptable et financière d'IT Link est assurée par le Directeur administratif et financier du Groupe, assisté par un cabinet d'expertise comptable pour la consolidation utilisant un logiciel standard.

Communication financière

La communication des résultats trimestriels du Groupe est placée sous la responsabilité de la Direction Générale.

La communication financière et les relations avec l'ensemble de la communauté financière est assurée par le Directeur administratif et financier.

Trésorerie

La trésorerie centralisée du Groupe gère les liquidités de l'ensemble des filiales françaises. Tous les flux sont sécurisés via les certificats d'accès exigés par les banques enregistrés dans un logiciel applicatif dédié.

Systèmes d'information

Les principaux logiciels applicatifs du Groupe sont :

- Customer Relationship Management (« CRM »)
- Gestion et suivi des temps des collaborateurs
- Gestion et établissement de la Paie
- Gestion et suivi des frais
- Administration des ventes et facturation
- Comptabilité générale et analytique
- Achats

4.3.2.4 Conformité aux lois et règlements en vigueur

L'organisation d'IT Link est fortement centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur. La gestion de ces problématiques est donc entièrement du ressort de la Direction Générale. A cet effet, le département administratif et financier collabore étroitement et coordonne les actions entreprises, éventuellement avec l'aide de conseils externes à la Société.

4.3.2.5 Evolution du contrôle interne

IT Link se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne. En fonction de l'évolution de sa taille, Le Groupe renforcera pragmatiquement son organisation et ses processus.

5 Examen de la situation financière

5.1 Trésorerie

Sur l'exercice, le Groupe a généré près de 3 M€ de flux de trésorerie, résultant principalement de l'amélioration de l'EBITDA et du BFR (Besoin en Fonds de Roulement).

La dette nette du Groupe (incluant celle liée au Factor) s'élève à 2 M€ fin 2019, contre 4,8 M€ au 31 décembre 2018.

La trésorerie brute du Groupe s'établit à 4,4 M€ au 31 décembre 2019.

5.2 Capitaux propres

Au 31 décembre 2019, le groupe auto détient 100.678 titres (5,8% du capital) contre 109 621 titres (6,31% du capital) au 31 décembre 2018. Cette évolution résulte des mouvements liés au contrat d'animation de marché.

Le total des titres d'autocontrôle a été évalué à 403 K€ (558K€ au 31 décembre 2018), montant déduit des capitaux propres.

5.3 Délais de paiement

En application des dispositions prévues aux articles L.441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, relatives aux délais de paiement des fournisseurs de la Société, nous vous précisons que le solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2019 s'élève à 772 K€.

Les factures émises par la société IT Link SA concernent exclusivement des sociétés du groupe. Les règlements des dettes et créances inter-compagnies faisant office de variable d'ajustement pour la trésorerie du Groupe cela explique que leur traitement soit plus long.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(en milliers d'euros)

Factures reçues non réglées au 31 décembre 2019

Retard en jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nb de factures concernées	1			90	91
Montant total HT des factures concernées	3			11	14
% du montant total des achats de l'exercice	0%	0%	0%	1%	1%

Factures exclues (dettes litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues

Montant total des factures exclues

Factures émises non réglées au 31 décembre 2019

Retard en jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nb de factures concernées	1			1	2
Montant total HT des factures concernées	1			3	4
% du chiffre d'affaires de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%

Factures exclues (créances litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues

Montant total des factures exclues

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice*(en milliers d'euros)***Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice**

	Retard en jours		31 à 60	61 à 90	91 jours et	TOTAL
	1 à 30 jours	jours	jours	jours	plus	
Nb de factures concernées	106	20	12	4		142
Montant total HT des factures concernées	758	160	127	-		1 045
% du montant total des achats de l'exercice	65,3%	13,8%	10,9%	0,0%		90,0%

Factures exclues (dettes litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues

Montant total des factures exclues

Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Retard en jours		31 à 60	61 à 90	91 jours et	TOTAL
	1 à 30 jours	jours	jours	jours	plus	
Nb de factures concernées	4	5	-	0		67
Montant total HT des factures concernées	160	508	-	24		692
% du chiffre d'affaires de l'exercice	11,7%	37,1%	0,0%	1,8%		50,6%

Factures exclues (créances litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues

Montant total des factures exclues

5.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)

NATURE DES INDICATIONS	2015	2016	2017	2018	2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital	882	882	882	882	882
Nombre d'actions ordinaires	1 736 000	1 736 000	1 736 000	1 736 000	1 736 000
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 181	1 373	1 720	1 120	1 368
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(271)	1 654	(874)	1 313	1 785
Impôts sur les sociétés	74	180	170	268	755
Participation des salariés	0	0	0		
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(187)	1 781	(809)	1 192	1 005
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,11)	1,06	(0,41)	0,91	1,46
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(0,11)	1,03	(0,47)	0,69	0,58
Dividende par actions	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	6	6	4	4
Masse salariale de l'exercice	675	895	1 099	478	374
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice	372	227	273	198	147

5.5 Situation d'endettement

Au 31 décembre 2019 :

- La société IT LINK supporte 831 K€ de dettes financières contre 1.411 K€ au 31 décembre 2018, correspondant et au préfinancement du CICE par la BPI.
- Le Groupe IT LINK supporte 2.550 K€ de dettes financières, correspondant à la dette de la société IT LINK détaillée ci-dessus et le financement des investissements immobiliers et mobiliers de la société IT LINK France.

5.6 Information sur les prêts consentis

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis alinéa 2 du Code monétaire et financier, que la Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaires avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

6 Capital social

6.1 Répartition du capital social

Le capital social n'a pas évolué depuis 2008 et s'élève à un montant de 882.173 €, divisé en 1 736 000 actions.

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	2019			2018		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Dirigeants- actionnaires	642 726	37,0%	51,6%	642 726	37,0%	51,6%
<i>Indivision Zribi</i>	472 000	27,2%	37,2%	472 000	27,2%	37,2%
<i>Serge Benchimol</i>	143 334	8,3%	12,3%	143 334	8,3%	12,3%
<i>Eric Guillard</i>	7 892	0,5%	0,3%	7 892	0,5%	0,3%
<i>Nicolas Roux</i>	19 500	1,1%	1,7%	19 500	1,1%	1,7%
Salariés	6 355	0,4%	0,3%	656	0,0%	0,0%
Auto détention	100 678	5,8%		109 671	6,3%	
Public	992 596	57,2%	48,1%	982 947	56,6%	48,4%
Total	1 736 000	100,0%	100,0%	1 736 000	100,0%	100,0%

Il n'existe aucun titre financier, autre que des actions, émis par IT LINK.

6.2 Existence de droits de votes différents

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (voir article 22.4 des Statuts).

6.3 Evolution relative à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions

Au cours de l'exercice écoulé	Motifs des acquisitions effectuées	
	Animation du marché	Plan d'actions Gratuites
Nombre d'actions propres achetées	85 091	11 699
Nombre d'actions propres vendues	(96 778)	
Cours moyens des actions achetées en €	12,12	6,81
Cours moyens des actions vendues en €	(6,84)	
Actions propres inscrites au nom de la société		
Montant en K€	403	
Fraction du capital qu'elle représentent	5,80%	

Les règlements du Plan d'attribution gratuite d'actions (le Plan d'AGA) ont été arrêtés respectivement par le Conseil d'Administration du 20 septembre 2018, dans ses résolutions 7 et 8 et le Conseil d'Administration du 20 septembre 2019, dans ses résolutions 6 et 7.

6.4 Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF), le rapport de gestion présente un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours du dernier exercice.

Aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice 2019.

7 Activités en matière de recherche et de développement

Un effort important est consacré à la recherche et à l'innovation pour contribuer au renforcement du positionnement du Groupe IT LINK, centralisé sur les filiales opérationnelles, à savoir IT LINK France SA et les filiales étrangères.

Les frais de recherche et développement engagés en 2019 se sont élevés à 1.780 K€ et sont enregistrés en charges de l'exercice, soit 3,4% du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice clos, la filiale IT LINK France est intervenue sur différents projets de R&D et notamment : l'IOT appliqué à la mobilité et à la détection des flux passagers; le machine learning et l'analyse du langage naturel; un projet franco-allemand sur la sécurité des foules; le développement de l'application de sûreté

ASTAO et plus globalement des systèmes d'alerte et de gestion de crise.

L'expérience acquise, permet à l'ensemble des sociétés du Groupe de proposer à ses clients des solutions compétitives dans les domaines étudiés tout en ouvrant des perspectives de développement commercial sur des applications pratiques.

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche ...) sont comptabilisés au niveau des comptes consolidés en résultat opérationnel en tant que « subventions d'exploitation » dans les « Autres produits » du compte de résultat.

Au titre de l'année 2019, les crédits d'impôt recherche comptabilisés en autres produits dans les comptes consolidés s'élèvent au total à 570 K€.

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES DU GROUPE	71
2.	ORGANES D'ADMINISTRATION	75
3.	DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE	81
4.	REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	82
5.	LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE	90
6.	PROCEDURE D'EVALUATION DES CONVENTIONS COURANTES	91
7.	MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE	93
8.	INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	94

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons le rapport sur le gouvernement d'entreprise d'IT LINK.

1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes sociétés du Groupe

M. ÉRIC GUILLARD

Président-Directeur Général et administrateur d'IT LINK

Date de première nomination : 25 juin 2004 (Administrateur) – 23 janvier 2018 (PDG)

Date du dernier renouvellement : 30 juin 2016 (Administrateur).

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

M. GUILLARD, 57 ans, est de nationalité française. Diplômée de l'INSA Rennes, il est le co-fondateur de la société IPSIS, qui a fusionné avec IT LINK SYSTEM² en 2017.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2019

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

- Représentant permanent d'IT LINK SA, personne morale ;
- Président-Directeur Général et administrateur d'IT LINK France (depuis 2011) ;
- Gérant unique de :
 - IT LINK BENELUX SPRL (depuis 2018) ;
 - IT LINK Germany GmbH (depuis 2018) ;
- Président et secrétaire d'Accélérateur Innovation Inc (depuis 2018) ;
- Représentant de l'Associé Unique (IT LINK SA) de NRX SASU (depuis 2018).

² Ancienne dénomination d'IT LINK France SA

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Néant.

M. ROBERT ZRIBI

Directeur Général Délégué et administrateur d'IT LINK

Date de première nomination : 1987

Date du dernier renouvellement : 30 juin 2016 (Administrateur)

Les mandats exercés par M. ZRIBI ont pris fin lors de son décès, survenu au mois de mai 2019.

M. NICOLAS ROUX

Administrateur – Membre du Comité d'audit

Date de première nomination : 26 juin 2015 (Administrateur)

Date du dernier renouvellement : 17 décembre 2019.

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

M. ROUX, 57 ans est de nationalité française. Diplômé du CNAM, il est le

fondateur de la société NRX, intégrée au Groupe IT LINK depuis 2014.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2019

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

- Directeur Général adjoint de NRX SASU

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Néant.

M. SERGE BENCHIMOL

Administrateur

Date de première nomination : 1986

Date du dernier renouvellement : 30 juin 2016 (Administrateur)

Les mandats d'administrateur exercés par M. BENCHIMOL au sein du Groupe IT LINK ont pris fin durant l'exercice 2019³.

MME SOPHIE NIZARD

Administratrice

Date de première nomination : 30 juin 2011

Date du dernier renouvellement : 29 juin 2017

Le mandat d'administratrice d'IT LINK SA exercé par Mme. NIZARD a pris fin par décision de l'Assemblée Générale du 17/12/2019.

MME SOPHIE BOKOBZA

Administratrice – Présidente du Comité d'audit

Date de première nomination : 29 juin 2017

Date du dernier renouvellement : -

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Mme BOKOBZA, 51 ans est de nationalité française et Président de la SASU SO FORMAL.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2019

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

Président du Comité d'audit.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Néant.

MME CATHERINE LELOUCH-KAMMOUN

Administratrice

Date de première nomination : 29 juin 2017

Date du dernier renouvellement : -

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Mme LELOUCH-KAMMOUN, 56 ans est de nationalité française. Avocate de formation, elle intervient désormais comme

³ Par décision de l'AG d'IT LINK France SA le 25/06/2019 et par décision de l'AG d'IT LINK SA le 17/12/2019.

médiateur indépendant et enseigne le droit dans une école de commerce.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2019

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Néant.

MME CLAUDIE NAAR

Administratrice

Date de première nomination : 29 juin 2017

Date du dernier renouvellement : -

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Mme NAAR, 48 ans est de nationalité française. Avocate de formation, elle est aujourd'hui Juriste dans le secteur bancaire et du droit international.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2019

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Mandat dans la société MAISON THOU.

M. DENIS GUYOT

Administrateur – Membre du Comité d'audit

Date de première nomination : 29 juin 2017

Date du dernier renouvellement : -

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

M. GUYOT, 60 ans et de nationalité française. Il est diplômé de l'ENSEEIH et détient un DESS d'administration d'entreprise de l'IAE de Paris. Il travaille en tant qu'Ingénieur ventes export MBDA.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2019

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Néant.

M. CYRIL TEMIN

Administrateur

Date de première nomination : 4 septembre 2018

Date du dernier renouvellement : -

M. TEMIN a démissionné de ses fonctions d'administrateur au cours de l'exercice 2019⁴.

⁴ Démission constatée par le Conseil d'administration du 30/04/2019

MME CLAIRE ZRIBI

Administratrice

Date de première nomination : 17 décembre 2019

Date du dernier renouvellement : -

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Mme ZRIBI, 22 ans, poursuit actuellement des études en Master 2 à l'ESCP Europe.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2019

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

Néant

M. MICHEL ZRIBI

Administrateur

Date de première nomination : 17 décembre 2019

Date du dernier renouvellement : -

Echéance des mandats : Assemblée à tenir en 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

M. ZRIBI, 62 ans est de nationalité franco-israélienne. Diplômé de l'ITB promotion 1988 (DESS banque et finances), il est chargé de clientèle Private Banking chez Bank Leumi.

Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2019

Au sein du Groupe IT LINK (hors IT LINK SA)

Administrateur IT LINK France SA.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (hors Groupe IT LINK)

Néant.

2. Organes d'administration

2.1. Composition

2.1.1. Le Conseil d'administration

La Société IT LINK est une société anonyme à Conseil d'administration. Les statuts ont été harmonisés suite à la codification du Code de commerce et l'adoption de la loi du 15 mai 2001.

L'article 14 des statuts dispose que le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Au 31 décembre 2019, le Conseil compte 8 administrateurs.

Nom, prénom, titre ou fonction des administrateurs	Administrateur indépendant ⁵	Année de première nomination	Echéance du mandat	Comité d'audit
Éric GUILLARD PDG	NON	2004	2020	N/A
Nicolas ROUX Administrateur	NON	2015	2023	Membre
Sophie BOKOBZA Administratrice	OUI	2017	2021	Présidente
Catherine LELOUCH-KAMMOUN Administratrice	OUI	2017	2021	N/A
Claudie NAAR Administratrice	NON	2017	2021	N/A
Denis GUYOT Administrateur	OUI	2017	2021	Membre
Claire ZRIBI Administratrice	NON	2019	2023	N/A
Michel ZRIBI Administrateur	NON	2019	2023	N/A

Il est ainsi composé comme suit :

- Le Président-Directeur Général qui occupe un rôle opérationnel dans la Société et le Groupe et s'y consacre à plein temps. Comme cela a été évoqué précédemment dans le rapport, suite au décès de M. Robert Zribi, M. Éric GUILLARD a également été nommé aux fonctions de Président-Directeur Général d'IT LINK France SA⁶.
- 6 administrateurs externes, sans rôle opérationnel dans la Société ou dans le

Groupe, et sans relation d'affaires avec IT LINK SA ou l'une de ses filiales.

- 1 administrateur a un rôle opérationnel au sein de la filiale NRX, M. Nicolas Roux.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

Durée du mandat d'administrateur

Les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. La durée des fonctions

⁵ Critère d'indépendance appréciés selon la définition établie par la recommandation R3 du Code Middlenext

⁶ CA IT LINK France SA du 12 juillet 2019

des administrateurs est de quatre (4) années⁷. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration d'IT LINK s'est engagé à respecter l'équilibre de représentation hommes-femmes. Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration respecte la parité.

Changements intervenus durant l'exercice 2019 dans la composition du Conseil d'administration

Pendant l'exercice écoulé, la composition du Conseil a été marquée par :

- La démission de M. Cyril TEMIN de ses fonctions d'administrateur ;
- Le décès de M. Robert Zribi ;
- La fin anticipée des mandats d'administrateurs occupés par M. Serge BENCHIMOL et Mme Sophie NIZARD ;
- La nomination de Mme. Claire ZRIBI et de M. Michel ZRIBI.

Indépendance des membres du Conseil d'administration

Les critères d'indépendance retenus par le Conseil d'administration d'IT LINK SA sont ceux définis par le Code Middlenext, auquel se réfère le Conseil, à savoir⁸ :

- ne pas avoir été, au cours des cinq (5) dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en

relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrence, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;

- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

En application de ces critères, 3 administrateurs sur 8 sont considérés comme indépendants, soit un peu plus d'1/3 des effectifs. La composition du Conseil respecte donc le ratio minimal de membres indépendants recommandé par le Code de référence.

Déontologie des administrateurs

Chaque administrateur est tenu de respecter les règles prévues au Règlement intérieur du Conseil.

Au titre de la Charte de l'administrateur, intégrée dans le titre 2 du Règlement intérieur du Conseil, ses membres sont notamment tenus de :

- informer le Conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelle ou avérées le concernant ;
- consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- s'astreindre à un véritable secret professionnel concernant les informations acquises dans le cadre de leurs fonctions ;
- ne pas porter préjudice à la société et aux autres sociétés du Groupe IT LINK ;

En 2019⁹, un Code bonne conduite relatif aux opérations d'initiés a été remis aux

⁷ Conformément à la décision prise par l'AGE du 17/12/2019 dans sa 17^e résolution

⁸ Code Middlenext, recommandation R3

⁹ Conseil d'administration du 14 mars 2019

administrateurs, qui se retrouvent liés par les différentes prescriptions concernant la communication d'informations privilégiées.

Politique en matière de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration

La composition du Conseil reflète le souci de la Société IT LINK SA d'intégrer au sein de son Conseil des administrateurs de qualité disposant de compétences variées et d'expertises avérées dans différents domaines, liés aux activités de la Société et au service de son développement.

2.1.2. Le Comité d'audit

Le Conseil dispose d'un seul comité *ad hoc*, le Comité d'audit. Constitué par le Conseil du 27 mars 2018, le Comité d'audit compte 3 membres :

- Mme Sophie BOKOBZA, administratrice indépendante qui en assure la Présidence ;
- M. Nicolas ROUX, administrateur ;
- M. Denis Guyot, administrateur.

2.2. Préparation et organisation des travaux du Conseil

2.2.1. Le Conseil d'administration

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration, dans ses articles 3 et 4, détaille les modalités de fonctionnement du Conseil, en complément des dispositions légales et réglementaires applicables et des statuts de la Société.

Le Conseil d'administration est consulté sur toutes les décisions majeures de la vie sociale, conformément à la loi.

Il se réunit en moyenne au moins quatre (4) fois¹⁰ dans l'année :

- **Entre mars et avril** pour l'arrêté des comptes sociaux et des comptes

consolidés ; l'approbation des conventions réglementées et la convocation de l'assemblée générale annuelle.

- **En septembre** pour l'arrêté des comptes consolidés semestriels.

Au-delà de ces réunions légales, le Conseil se réunit chaque fois que la situation l'exige : approbation d'opérations de croissance externe, convocation d'assemblée générale extraordinaire, apports d'actifs, fusions, dissolutions, détermination des rémunérations des dirigeants, renouvellement ou mise en place du programme de rachats d'actions.

Indépendamment des réunions du Conseil d'administration, chaque administrateur bénéficie d'une information permanente, par la Direction générale, sur l'activité de la Société et les opérations en cours.

Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil et selon la nécessité, les documents de travail sont préalablement transmis aux administrateurs. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue du Conseil et communiqués à tous les administrateurs, lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

Les réunions du Conseil se déroulent au siège social, parfois en visioconférence ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les administrateurs sont convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre recommandée ou tout autre moyen, électronique par exemple, conformément aux dispositions en vigueur dans les statuts. Conformément à l'article L 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux deux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes.

réunions du Conseil à celui de la communication financière.

¹⁰ Depuis la fin de l'exercice 2019 il a été décidé de faire coïncider le calendrier des

En 2019, le Conseil s'est réuni six (6) fois. Le taux de présence des administrateurs a été en moyenne de 80%.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil ne s'est pas réuni hors de la présence du dirigeant.

2.2.2. Le Comité d'audit

Les missions du Comité d'audit, telles que définies dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration sont les suivantes :

- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- Examiner les rapports qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration ;
- Examiner les principes et méthodes comptables généralement retenus appliqués pour la préparation des comptes, les traitements comptables différents, ainsi que toute modification de ces principes, méthodes et règles comptables, en s'assurant de leur pertinence ;
- Evaluer, par un examen annuel, l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- Examiner et contrôler la procédure de renouvellement du mandat des commissaires aux comptes et faire une recommandation au Conseil d'Administration ;

- Suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission, il tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants ;
- Veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes, examiner avec ces derniers les risques pesant le cas échéant sur leur indépendance.

Au cours de l'exercice 2019, le Comité d'audit s'est réuni quatre (4) fois. Le taux d'assiduité de ses membres est de 100%.

Ces réunions se sont déroulées en présence des Commissaires aux comptes et du Directeur administratif et financier du Groupe IT LINK.

Les recommandations du Comité d'audit ont toutes fait l'objet d'un compte-rendu présenté au Conseil d'administration.

2.3. Politique en matière de gouvernement d'entreprise et application du Code Middlednext

Depuis la réunion du Conseil d'administration de la Société le 14 mars 2019, IT LINK SA se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext dans sa version révisée en septembre 2016 (ci-après le « Code de référence »).

Le Code Middlednext est disponible sur le site Internet de Middlednext à l'adresse suivante : www.middlednext.com.

Le Code de référence contient dix-neuf recommandations qui concernent plus particulièrement les mandataires dirigeants et le Conseil d'administration.

2.3.1. Mise en œuvre du principe « appliquer ou expliquer »

Recommandation du code Middlednext	Mise en application par la société	Explications correspondantes
R1	OUI	
R2	OUI	
R3	OUI	
R4	OUI	
R5	NON	La mise en place d'échanges formels ou informels entre administrateurs hors de la présence du dirigeant n'a pas été réalisée au cours de l'exercice 2019. Elle doit être organisée pendant l'exercice en cours ¹¹
R6	OUI ¹²	
R7	OUI	
R8	OUI	
R9	OUI	
R10	OUI	
R11	OUI ¹³	
R12	OUI	
R13	OUI	
R14	NON	Le sujet relatif à la succession du dirigeant en exercice est un sujet prioritaire qui sera abordé au cours de l'exercice 2020.
R15	OUI ¹⁴	
R16	OUI ¹⁵	
R17	OUI	
R18	OUI	
R19	NON ¹⁶	Au 31/12/2019, les points de vigilance n'ont pas été passés en revue par le Conseil d'administration.

11 Lors de la séance du Conseil d'administration du 18/02/2020, il a été convenu que les administrateurs se réunissent en amont ou en aval d'une réunion du Conseil pour procéder à cet échange informel, dans les locaux de la société.

12 A ce jour, seule la création d'un comité d'audit apparaît pertinente aux vues de la taille et de l'activité de la Société. Le Règlement intérieur du Conseil autorise toutefois la création d'autres comités ad hoc dans le futur.

13 Des échanges informels en cours de séances ont été échangés entre le Président du Conseil et les administrateurs. La séance du 31/03/2020 doit aborder l'autoévaluation du fonctionnement du Conseil par ses membres, conformément au questionnaire proposé par Middlednext.

14 Cette question ne s'est pas posée au cours de l'exercice écoulé, une telle situation ne se présentant pas dans le contexte actuel.

15 Un engagement de départ conforme à la recommandation R16 a l'égard de M. Éric GUILLARD a été approuvée par l'AG du 17/12/2019.

16 Une séance leur sera consacrée le 31/03/2020.

2.3.2. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément à l'article 13 des statuts, modifié par l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 septembre 2018, le mode de Direction générale ne peut être modifié que par décision à la majorité des administrateurs.

Au cours de l'exercice 2019, la Direction Générale est assurée par M. Éric GUILLARD, Président-Directeur Général.

Pouvoirs du Président Directeur Général

Les pouvoirs du Président-Directeur Général sont ceux prévus par la loi. Le Président du Conseil d'administration représente la Société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration. Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Les statuts¹⁷ prévoient cependant que le Conseil d'administration peut limiter ses pouvoirs à titre de mesure interne, non opposable aux tiers. Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation supplémentaire aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

¹⁷ Article 20

3. Délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

Délégations	Date AGM	Durée de l'autorisation	Montant autorisé	Augmentation(s) et émission(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) et émission(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 31/12/2019
AUTORISATION CONFEREE AU CONSEIL A L'EFFET DE PROCEDER A L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS, EXISTANTES OU A EMETTRE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE PERSONNES.	04/09/2018	38 mois	5,25% du capital			0,65% du capital
AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL A L'EFFET D'OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE	04/09/2018	18 mois	10% des actions			10% des actions
DELEGATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION DES ACTIONS AUTO-DETENUES	17/12/2019	26 mois	10% des actions			10% des actions
DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES	17/12/2019	26 mois	1 500 000€			1 500 000€
DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE DECIDER L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RESERVES, BENEFICES OU AUTRES	17/12/2019	26 mois	1 000 000€			1 000 000€
DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES A EMETTRE EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC OU SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION	17/12/2019	26 mois	1 500 000€			1 500 000€
AUTORISATION CONFEREE AU CONSEIL D'UTILISER LES ACTIONS EMISES SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AUX FINS DE REMUNERATION DES APPORTS EN TITRES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE OU D'APPORT EN NATURE	17/12/2019	26 mois	10% du capital social			10% du capital social
AUTORISATION CONFEREE AU CONSEIL A L'EFFET D'EMETTRE DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS	17/12/2019	26 mois	6% du capital social			6% du capital social

4. Rémunération des mandataires sociaux

4.1. Politique de rémunération 2020 des mandataires sociaux

Cette section prend en compte les dispositions de l'Ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019 complétée par le décret n°2019-1235 du même jour, et prise en application de l'article 198 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 (loi « Pacte ») venue réformer le régime juridique encadrant la rémunération des mandataires sociaux de la société.

4.1.1. Aspects généraux

La politique de rémunération des mandataires sociaux est approuvée chaque année par l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée Générale du 30 juin 2020 est appelée à approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux, les administrateurs d'IT LINK SA et de son Président-Directeur Général, telle qu'établie par le Conseil d'administration.

Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération des mandataires sociaux et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

Conformément à l'article L 225-100 II du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.225-37-3 I. du Code de commerce qui figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise font l'objet d'un projet de résolution soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2020. A défaut d'approbation, une politique révisée est soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale et le versement de la rémunération allouée aux mandataires sociaux pour l'exercice 2020 est suspendu jusqu'à l'approbation de la politique révisée.

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, le versement en 2020 de la part de rémunération variable au titre de l'exercice 2019 du dirigeant mandataire social est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2020.

4.1.2. Politique de rémunération des administrateurs

L'administrateur reçoit une rémunération (anciennement dénommée jetons de présence) dont le montant maximum est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'administration.

La perception intégrale de la rémunération allouée est subordonnée à la présence effective des administrateurs aux séances du Conseil, sans distinction des présences en visioconférence. Seule l'absence ne donne pas lieu à rémunération.

Afin de prendre en compte l'arrivée de deux nouveaux administrateurs à la fin de l'exercice 2019¹⁸, le Conseil propose de retenir pour l'exercice 2020 les règles suivantes :

En Euros	Enveloppe annuelle	Par séance du Conseil ¹⁹
Conseil d'administration	16.800 €	16.800 € / 7 = 2.400 €

4.1.3. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

A ce jour, M. Éric Guillard, en sa qualité de Président-Directeur Général est le seul dirigeant mandataire social de la société IT LINK SA²⁰.

4.1.4. Principes fondamentaux de détermination de la rémunération du dirigeant mandataire social

Le Conseil d'administration se réfère, notamment, aux recommandations du Code Middlenext²¹ pour la détermination de la rémunération et avantages consentis au dirigeant mandataire social.

Conformément à sa recommandation n°13, il veille à ce que la politique de rémunération respecte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence, et prenne en compte les pratiques des sociétés intervenants dans le même secteur d'activité. Dans le même esprit, il s'assure que celle-ci est déterminée en cohérence avec :

- Le respect de l'intérêt social de la société ; à savoir qu'elle doit être proportionnée à la taille et la complexité de l'entreprise et ne pas représenter une ponction trop importante de son résultat courant ;
- Une contribution à la stratégie commerciale et à la pérennité de la société ; à savoir qu'elle doit comporter une part variable directement reliée aux objectifs de performance financière de l'entreprise.

4.1.5. Processus de décision, de révision et de mise en œuvre de la rémunération du dirigeant mandataire social

Le Conseil d'administration tient compte des performances du dirigeant mandataire social au regard des objectifs de moyen et long terme du Groupe IT LINK. Une attention particulière est apportée concernant :

- Les mesures prises pour la gestion des conflits d'intérêts ; à savoir qu'aucune convention ne doit intervenir entre le dirigeant mandataire social et la société pouvant revêtir l'aspect d'un complément de rémunération ou d'un enrichissement personnel,

¹⁸ Nomination de M. Michel Zribi et Mme Claire Zribi par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/12/2019.

¹⁹ sur une base de 7 réunions par an.

²⁰ Également seul dirigeant mandataire social de la société IT LINK France SA, contrôlée par IT LINK SA au sens de l'article L 223-16 du Code de commerce, il ne perçoit une rémunération qu'au titre de ses fonctions sur la filiale opérationnelle.

²¹ Recommandation n°13

- La prise en compte des conditions de rémunération et d'emploi des salariés ; à savoir qu'elles doivent être en cohérence avec celle du dirigeant mandataire social,
- La prise en compte des conditions de performance ; à savoir que celles-ci sont établies deux fois par ans sur la base d'indicateurs financiers précis et établis à partir de situations comptables arrêtées. En cas de modification significative affectant le calcul des paramètres du calcul (changement de norme comptable, opération approuvée par le Conseil d'Administration...), le Conseil d'Administration pourra calculer les paramètres hors éléments exogènes extraordinaires,
- Les critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale ; à savoir qu'elle prend la forme de douze mensualités identiques afin de répartir la charge linéairement sur l'ensemble de l'exercice,
- Les conditions de dérogation à la politique de rémunération en cas de circonstances exceptionnelles ; à savoir que seules des circonstances très particulières peuvent donner lieu à une rémunération exceptionnelle (par exemple, en raison de leur importance pour la société, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent). Le versement de cette rémunération doit être motivé et la réalisation de l'évènement doit être explicitée.

Conformément au deuxième alinéa du III de l'article L.225-37-2 du Code de commerce modifié par l'ordonnance 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées, le Conseil d'Administration se réserve le droit en cas de circonstances exceptionnelles de déroger à l'application de la politique votée à condition que la dérogation soit temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société et sans pour autant modifier la structure, la philosophie ou les critères votés par l'assemblée générale.

4.1.6. Politique en matière de rémunération fixe, variable annuelle et d'attribution d'actions de performance²²

Les composantes de la rémunération annuelle du dirigeant mandataire social sont déterminées par le Conseil d'Administration et comprennent principalement :

- Une part fixe : Elle est fixée une fois par an par le Conseil d'Administration et est versée en douze mensualités identiques. Son niveau doit être en cohérence avec la rémunération attendue sur le marché pour un emploi sur un poste à responsabilités équivalentes et pour une société de taille comparable.
- Une part variable : Elle est définie une fois par an par le Conseil d'Administration en fonction des objectifs stratégiques de développement du Groupe. Son calcul dérivera d'une formule basée sur la réalisation de critères financiers de performance avec un niveau minimum d'atteinte en deçà duquel elle sera nulle. Elle sera calculée par semestre sur la base des comptes consolidés du Groupe IT LINK arrêtés par le Conseil d'Administration. Au-delà des critères financiers, le Conseil d'Administration pourra aussi retenir pour sa définition et son calcul des critères extra-financiers de performance.
- Une rémunération exceptionnelle : Sous réserve d'une situation de performance significativement supérieure aux objectifs, une rémunération complémentaire pourra être octroyée. Elle ne pourra cependant pas dépasser 50% de la part fixe annuelle de la rémunération.
- Une attribution d'actions : Dans l'optique de fidéliser l'engagement du dirigeant mandataire social à l'intérêt social du Groupe, il pourra bénéficier de plans d'actions

²² Article R 225-29-II du décret n°2016-1235 du 27 novembre 2019.

gratuites, de préférence, stock-options ou programmes équivalents. Il sera demandé au dirigeant mandataire social de conserver au moins 50% des actions reçues dans ce cadre au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

- Des avantages en nature ou accessoires à la rémunération : afin de rendre la rémunération du dirigeant mandataire social attractive et compétitive, des avantages pourront lui être octroyés, tel que : une assurance perte d'emploi du dirigeant (GSC), un véhicule de fonction, un téléphone de fonction, des tickets restaurant, une complémentaire santé et une complémentaire retraite, identiques à celles des autres salariés de l'entreprise...
- Défraiement et autres supports : dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le dirigeant mandataire social pourra avoir à disposition une carte de paiement d'entreprise dont l'usage sera destiné à régler ses frais de déplacement et divers achats pour l'entreprise.

4.1.7. Détail des éléments de rémunération attribuables au titre de l'exercice 2020 au dirigeant mandataire social

Éric Guillard, Président-Directeur Général	Rémunération exercice 2020
Rémunération fixe	209.000 € versé en douze mensualités de 17.417 €
Rémunération variable	Prime d'intéressement égale à 5% de la tranche du résultat opérationnel semestriel du Groupe consolidé IT LINK dépassant 4% des ventes de prestation de services sera versée à M. Éric Guillard, en qualité de Directeur Général
Rémunération en qualité d'administrateur	3.100 € (2.100 € au titre d'administrateur IT LINK SA et 1.000 € au titre d'administrateur IT LINK France SA)
Rémunération exceptionnelle	Néant
Attribution d'actions	Néant
Avantage en nature	Cotisation annuelle d'assurance perte d'emploi dirigeant GSC à hauteur de 8.453 €
Valorisation de l'indemnité de départ	Non applicable

4.1.8. Engagement d'indemnité de départ

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a approuvé, dans sa 8^e résolution, l'engagement pris au bénéfice du dirigeant mandataire social, M. Éric Guillard, en application de l'article L 225-42-1 du Code de commerce.

Cet engagement est soumis aux critères suivants :

1. Fait générateur : cas de cessation contrainte (révocation, non-renouvellement, demande de démission).
2. Modalité de calcul et de plafond : en cas de cessation contrainte, M. Éric Guillard bénéficiera d'une indemnité forfaitaire globale égale à vingt-quatre (24) mois de rémunération brute. Par rémunération brute, il convient d'entendre le salaire fixe brut et le salaire variable, y compris les primes sur objectifs (à l'exclusion des avantages en nature, des remboursements de frais ou des systèmes d'actionnariat), versés à M. Éric Guillard au titre de ses fonctions de Directeur Général au cours des vingt-quatre (24) mois précédant

la date de cessation de ses fonctions. L'indemnité sera exclue si M. Éric Guillard quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à deux (2) plafonds mensuels de la sécurité sociale par année d'ancienneté ni de soixante (60) plafonds mensuels de la sécurité sociale.

3. Critères de performance : le bénéfice de cette indemnité est subordonné au respect de la condition de performance suivante : la moyenne des résultats opérationnels de l'exercice courant et de l'exercice précédent du Groupe consolidé doit être supérieure ou égale à 3% des ventes de prestations de services.

4.1.9. Projet de résolution à soumettre à l'AGM du 30 juin 2020

Sixième résolution : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux d'IT LINK SA, soit actuellement le Président-Directeur Général et les administrateurs, telle que présentée à la section 4.1 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

4.2. Rémunération 2019 des mandataires sociaux

4.2.1. Rémunération versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuée au cours de cet exercice aux administrateurs

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019, dans sa quinzième résolution, a fixé le montant maximum de l'enveloppe allouée aux administrateurs, pour l'exercice 2019, à quatorze mille (14.000) euros.

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois :

Administrateurs	CA 14.03	CA 30.04	CA 17.05	CA 20.09	CA 25.10	CA 19.11	Rémunération attribuée au titre de 2019, versées en 2020 (en € ²³)
M. Éric Guillard (PDG)	X	X	X	X	X	X	2 000,00
M. Robert Zribi							0,00
M. Nicolas Roux ²⁴	X	X	X	X	X		1 666,67
Mme. Sophie Bokobza ²⁵	X	X	X	X	X		1 666,67
M. Denis Guyot ²⁶	X	X	X	X		X	1 666,67
Mme. Claudie Naar			X	X	X		1 000,00
Mme. Sophie Nizard	X		X	X	X	X	1 666,67
M. Serge Benchimol	X	X	X	X	X	X	2 000,00
Mme. Catherine Lelouch-Kammoun	X	X	X	X	X	X	2 000,00

²³ Conditionnée à la présence effective des administrateurs aux séances du Conseil

²⁴ Également membre du Comité d'audit

²⁵ Présidente du Comité d'audit

²⁶ Également membre du Comité d'audit

4.2.2. Rémunération versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuée au cours de cet exercice au dirigeant mandataire social

4.2.2.1. Détail des éléments de rémunération attribués ou versés au titre de l'exercice 2019 au dirigeant mandataire social²⁷

Éric Guillard ²⁸ Président Directeur Général IT LINK SA	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Montants dus (€)	Montants versés (€)	Montants dus (€)	Montants versés (€)
Rémunération fixe	203.447	203.447	184.273	184.273
Rémunération variable annuelle ²⁹	67.942	38.876	18.468 ³⁰	3.937
Rémunération en qualité d'administrateur ³¹	3.000	2.024	2.500	2.000
Avantages en nature	6.239	6.239	4.681	4.681
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	N/A	N/A	59.991	N/A
Valorisation de l'engagement d'indemnité de départ	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	280.628	250.586	269.913	194.891

4.2.2.2. Ratios de rémunérations et évolutions annuelles des rémunérations, des ratios et des performances d'IT LINK France SA sur 5 ans

	2015	2016	2017	2018	2019
Rémunération PDG (€)	227.573	327.606	228.941	269.913	279.652
Rémunération moyenne IT LINK SA (€)	112.459	149.091	103.190	70.378	55.084
Rémunération médiane IT LINK SA (€)	121.525	174.516	118.084	94.307	56.240
Ratio moyen	2,0	2,2	2,2	3,8	5,1
Ratio médian	1,9	1,9	1,9	2,9	5,0
Ratio SMIC	13,0	18,6	12,9	15,0	15,3
<i>En milliers d'Euros</i>					
CA du Groupe	38.077	42.028	44.001	43.835	51.979
Résultat d'exploitation Groupe	3.118	2.560	1.481	2.044	3.446

²⁷ Conformément au tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social recommandé par le Code Middenext

²⁸ M. Éric Guillard est administrateur d'IT LINK SA. Au cours de l'exercice 2019 et des exercices précédents, il a uniquement perçu une rémunération versée par IT LINK France SA au titre de ses fonctions de Président Directeur Général

²⁹ Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires des éléments de rémunération variable versés ou attribués au titre de l'exercice 2019.

³⁰ Base brute avant prélèvements sociaux et impôts.

³¹ Administrateur des sociétés IT LINK SA et IT LINK France SA

4.2.3. Projets de résolutions à soumettre à l'AG du 30 Juin 2020

Septième résolution : Approbation des informations relatives à la rémunération de chacun des mandataires sociaux d'IT LINK SA requises par l'article L 225-37-3 I du Code de commerce

En application de l'article L.225-100 II du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les informations mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce, telles que présentées à la section 4.2.1 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Huitième résolution : Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de cet exercice au Président-Directeur Général

En application de l'article L 225-100 III du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de cet exercice au Président-Directeur Général, M. Éric Guillard, tels que présentés à la section 4.2.2.1. du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

5. Les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Au cours de l'exercice 2019, une seule convention soumise à la procédure de l'article L.225-38 a été conclue par IT LINK SA ou toute société contrôlée par elle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce :

- **Engagement d'indemnité de départ au bénéfice de M. Éric GUILLARD, en qualité de Directeur Général d'IT LINK France**³²

- Fait générateur : cas de cessation contrainte (révocation, non-renouvellement, demande de démission).
- Modalités de calcul et plafond : en cas de cessation contrainte, M. Éric GUILLARD bénéficiera d'une indemnité forfaitaire globale, égale à vingt-quatre (24) mois de rémunération brute³³. L'indemnité sera exclue si M. Éric GUILLARD quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à deux (2) plafonds mensuels de la sécurité

sociale par année d'ancienneté ni de soixante (60) plafonds mensuels de la sécurité sociale.

- Critère de performance : le bénéfice de cette indemnité est subordonné au respect de la condition de performance suivante : la moyenne des résultats opérationnels de l'exercice courant et de l'exercice précédent du Groupe consolidé doit être supérieure ou égale à 3% des ventes de prestations de services.

³² Engagement approuvé par l'AG d'IT LINK SA du 17/12/2019, huitième résolution.

³³ Par rémunération brute, il convient d'entendre le salaire fixe brut et le salaire variable, y compris les primes sur objectifs (à l'exclusion des avantages en

nature, des remboursements de frais ou des systèmes d'actionnariat) versés à M. Éric GUILLARD au titre de ses fonctions de Directeur Général au cours des vingt-quatre (24) précédant la date de cessation de ses fonctions.

6. Procédure d'évaluation des conventions courantes

Le 31 mars 2020³⁴, en application de la réglementation en vigueur³⁵, le Conseil d'administration de la Société a arrêté une procédure lui permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes³⁶ conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

La procédure³⁷ s'applique à IT LINK SA et à l'ensemble de ses filiales française et étrangères.

6.1. Conventions courantes conclues au cours de l'exercice 2019

Nature de la convention	Date de conclusion	Sociétés contractantes	Objet de la convention	Conditions de conclusions	Durée de la convention
Convention de compensation de dettes et créances réciproques	1/01/2020	- IT LINK SA - IT LINK France SA - NRX SASU	La présente convention organise la compensation des dettes et créances réciproques entre les Parties, présentes et futures, selon les modalités définies par la convention.	Sont concernées par le mécanisme de compensation les créances et dettes réciproques résultant des opérations suivantes : - Les prestations mentionnées dans la convention de prestations de services intragroupe en date du 1/01/2018 conclue entre les Parties ; - Les flux financiers intragroupe La compensation intervient entre les Parties au fur et à mesure dès lors qu'une facture a passé sa date limite de paiement	Durée d'une année à compter de sa conclusion avec reconduction tacite par période de douze (12) mois.

³⁴ Dans sa cinquième résolution

³⁵ Loi 2019- 486 du 22 mai 2019 dite « loi Pacte » et la recommandation AMF n°2012-05 telle que modifiée le 5/10/2018

³⁶ Opérations effectuées habituellement et de manière répétée par la société dans le cadre de son activité ordinaire.

³⁷ Disponible en Annexe 1 du présent Rapport

6.2. Conventions courantes conclues antérieurement et ayant continué à s'appliquer au cours de l'exercice 2019

Sociétés co-contractantes	Dates		Conventions	Montants en €	
	CA ayant autorisé la convention	Contrat		Produits et charges comptabilisés pendant l'exercice	Encaissements et règlements
<ul style="list-style-type: none"> - IT LINK France SA - IT LINK BENELUX SPRL - IT LINK GERMANY GMBH - ACCELERATION INNOVATION INC - NRX SASU 	N/A	1/01/2018	<p>Convention de prestations de services pour la mise en œuvre et la prestation de services spécifiques : administratifs, comptables, financiers ou immobiliers par IT LINK vis-à-vis de ses filiales et par les filiales vis-à-vis d'IT LINK.</p> <p>La rémunération de ces prestations est déterminée pour tenir compte des prestations effectives d'IT LINK.</p>	<p>Prestations de services : 1.251.539,37 €</p> <p>Charges d'exploitation : 192.964,99 €</p>	Encaissements : 2.412.183,22 €
<ul style="list-style-type: none"> - IT LINK France SA - IT LINK BENELUX SPRL - IT LINK GERMANY GMBH - ACCELERATION INNOVATION INC - NRX SASU 	N/A	02/03/2018	<p>Convention de trésorerie.</p> <p>Rémunération Euribor 3 mois + 0.9% ou 1% selon la position vis-à-vis d'IT LINK</p>	<p>Produits financiers : 18.387,21 €</p> <p>Charges financières : 6.826,86 €</p>	Décaissements : 4.230.061,87 €

7. Modalités de participation à l'Assemblée Générale annuelle

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale annuelle sont précisées à l'article 22 des statuts de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance ou par formulaire électronique de vote à distance dans les conditions légales et réglementaires.

Toutefois, le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès aux assemblées.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué :

- A toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur

ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le droit de vote attaché aux actions appartient, sauf convention contraire, à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

En cas de vote par correspondance, seuls seront pris en compte les formulaires reçus par la Société trois (3) jours avant la date de l'assemblée. Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

8. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Il n'existe aucun accord significatif conclu directement par la Société qui pourrait être modifié ou qui pourrait prendre fin du fait d'un changement de contrôle dans la Société. Les filiales sont amenées à signer des accords-cadres contenant de telles dispositions.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

La nomination et le remplacement des membres du Conseil d'administration et la modification des statuts de la Société sont soumis aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Les actions sont librement négociables. La transmission des actions s'opère de compte

à compte, selon les modalités définies par la loi et les règlements.

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote. Néanmoins, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à 2% du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de bourse suivant le franchissement de seuil de participation, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société. À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale.

ANCIENNES CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % D'UNE SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA PREMIERE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES, DONT L'APPLICATION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

Sociétés (1) co-contractante(s)	Dates		Conventions	Montants en € (3)	
	CA ou CS ayant autorisé la convention (2)	Contrat		Produits et charges comptabilisés pendant l'exercice	Encaissements et règlements
IT LINK	31/08/2011	N/A	Engagements d'indemnités forfaitaires de départ au bénéfice de M. Robert Zribi et M. Serge Benchimol en cas de cessation contrainte de leurs fonctions respectives de Directeur Général Délégué et de Directeur Général de la Société	Néant	Néant
IT LINK FRANCE	30/11/2017	N/A	Engagements d'indemnités forfaitaires de départ au bénéfice de M. Éric Guillard en cas de cessation contrainte de ses fonctions de Directeur Général Délégué	Néant	Néant

ANCIENNES CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % D'UNE SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA PREMIERE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES, DONT L'APPLICATION S'EST TERMINEE AU COURS DE L'EXERCICE

Néant



DÉCLARATION DE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

2019



Transmettre toute la puissance d'une idée pour en faire une réalité nécessite un lien, une chaîne, capable de démultiplier les compétences. C'est pourquoi chacun de nos maillons, chaque Linker, est essentiel, unique.

Ensemble nous pouvons imaginer les systèmes connectés de demain, relier les technologies et innover sans limite.

Nous croyons qu'il est nécessaire de décroiser les pensées, faire preuve d'audace, pour développer l'innovation en explorant le champ des possibles.

Héritiers d'une tradition d'ingénieurs pionniers, animés par la passion, ambitieux et inspirants, nous nous efforçons de tracer de nouveaux chemins depuis plus de trois décennies.

Nous dédions notre énergie et notre expertise aux défis technologiques de notre époque et ceux à venir.

Nous avons la conviction qu'en donnant un sens à nos actions, en créant du lien, nous pourrions avoir un impact positif sur le monde.

Notre raison d'être :

Connecter les idées d'aujourd'hui aux révolutions de demain.



TABLE DES MATIERES

NOTE METHODOLOGIQUE	4
NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL ET SOCIETAL	5
1. INFORMATIONS SOCIALES.....	6
1.1. Effectifs et masse salariale	6
1.2. Recrutement.....	10
1.3. Egalité de traitement et égalité Femmes-Hommes	12
1.4. Insertion des personnes en situation de handicap	13
1.5. Organisation du temps de travail	13
1.6. Santé et sécurité des collaborateurs.....	14
1.7. Relations sociales et accords collectifs	14
1.8. La formation	15
2. L'environnement.....	16
2.1. Maîtrise de l'énergie.....	17
2.2. Matériel informatique	18

NOTE METHODOLOGIQUE

Le périmètre RSE 2020 comprend l'ensemble des sociétés du Groupe : la holding IT Link SA, IT Link France, NRX, IT Link Benelux et IT Link Canada. Pour certains indicateurs, seul le périmètre France sera retenu, ce dernier étant le plus significatif (94% des effectifs).

Les informations sociales sont consolidées par la Direction des Ressources Humaines Groupe. Les informations quantitatives sont principalement issues du logiciel de paye. Ces informations font l'objet de suivis et de contrôles mensuels.

Les informations environnementales sont consolidées par la Direction Administrative et Financières et sont issues des factures comptables de nos fournisseurs d'énergie et prestataires de déplacements.

NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL ET SOCIÉTAL

Le Groupe IT Link est fier d'accueillir **36 nationalités** différentes au sein de ses équipes. Cette diversité affichée est une richesse culturelle inestimable et permet au Groupe de proposer à ses Clients un accompagnement sur leurs projets partout en France, comme à l'étranger.

Conscient de son rôle dans la Cité, **IT Link participe à la formation de jeunes** en contrats d'apprentissage.

En outre, avec **plus de 270 recrutements** cette année, IT Link est l'une des ESN qui propose le plus de débouchés aux ingénieurs et particulièrement aux jeunes diplômés.



IT Link a renforcé son action en faveur de causes qui lui tiennent à cœur : Octobre Rose et la Fondation Movember. IT Link fait partie des premières entreprises françaises à intégrer le **Movember Business Club**.

En octobre 2019, les équipes du Groupe IT Link se sont mobilisées dans le cadre du mouvement Octobre Rose au profit de l'association **Le Cancer du Sein Parlons-En !** en récoltant 1390 €.

En novembre 2019, le défi Move for Movember a permis de récolter 9215 euros au bénéfice de la lutte et de la prévention contre les maladies de l'homme, tout en encourageant nos Linkers à faire du sport. Ils ont partagé un objectif commun : dépasser les 8 000 km parcourus en 2019 pour soutenir la fondation. Objectif atteint ! En 30 jours, les 78 Linkers mobilisés ont dépassé les 8 600 km !

Enfin, IT Link s'engage auprès du secteur du handicap en renouvelant son partenariat avec l'association **Inter Handicaps System** qui œuvre en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Cet engagement a pris la forme en 2019 d'une campagne de sensibilisation des Linkers à la reconnaissance du handicap et au recours à un ESAT pour l'impression et la mise sous pli des bulletins de vote pour l'élection du CSE.

1. INFORMATIONS SOCIALES

1.1. Effectifs et masse salariale

Le Groupe IT Link compte au 31/12/2019, **664 collaborateurs salariés**, soit une croissance d'effectif de +18%.

Effectifs Groupe 2019

	IT Link France	ITL SA	NRX	IT Link Benelux	IT Link Canada	Total
Femmes	99	3	1	2	3	108
Hommes	523	1	8	12	12	556
Total	622	4	9	14	15	664

La proportion de femmes dans l'effectif reste stable d'année en année autour de 16,3% en dépit d'une politique de recrutement très ouverte aux talents féminins.

Dans le secteur du Numérique, nous ne pouvons que constater le faible taux de femmes diplômées d'écoles d'ingénieurs (autour de 20%, tenant compte d'une forte présence de femmes dans le secteur agronomique).

Masse salariale brute 2019

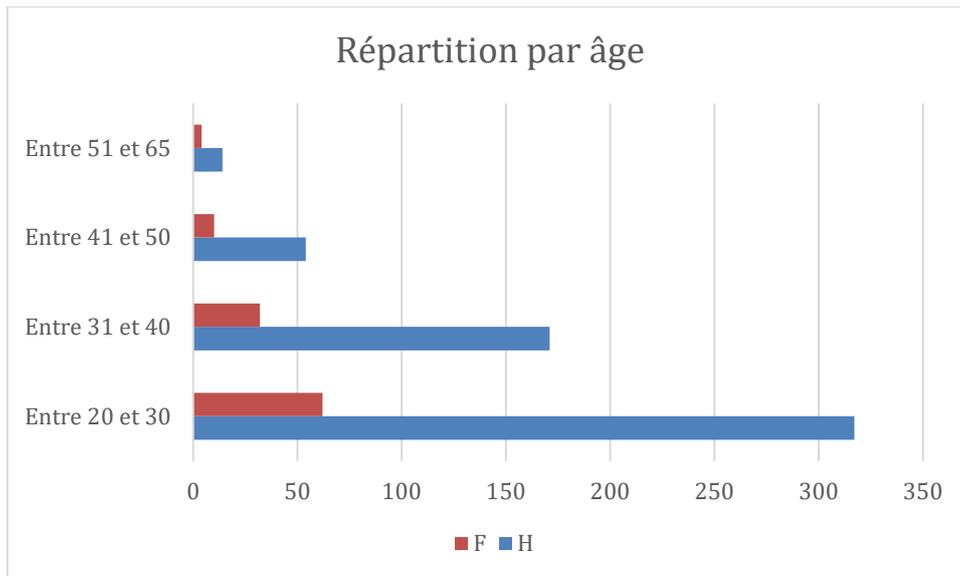
NRX : 462 134 €

ITL SA : 254 304 €

ITL France : 22 508 762 €

ITL Benelux : 498 935 €

ITL Canada : 868 379 €



L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 32 ans. L'âge médian est de 30 ans.

Le Groupe IT Link est principalement composé de Cadres : dans la filiale principale IT Link France, ils représentent 75,9% des effectifs, aussi bien chez les femmes (80,8%) que chez les hommes (75%)

Répartition par statut (IT Link France)

	Cadres	Non cadres	Total
Femmes	80	19	99
Hommes	392	131	523
Total	472	150	622

IT Link s'inscrit dans la durée et recrute majoritairement sous contrat à durée indéterminée. La croissance forte de nos activités de validation dans le secteur automobile nous a poussé à davantage recruter en CDD en 2019, tout en mettant tout en œuvre pour proposer un CDI à l'issue du CDD.

Au 31 décembre 2019 le Groupe comptait 25 CDD sur son effectif global dont 7 contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

Les contrats sont en très forte majorité des contrats à temps plein, seuls 11 collaborateurs étaient à temps partiel au 31/12/2019 dont 45% sont des hommes.

L'ancienneté moyenne est de 2,9 années dans le Groupe IT Link (contre 2,5 en 2018).

Le Groupe s'est lancé dans un chantier profond de renouvellement de son image en 2018 qui a contribué à la croissance du groupe en 2019 : nouvelle identité, nouveau site Internet et nouvel Intranet. Ce travail mené par la Direction de la Communication avec le soutien du Comité de Direction a permis d'accroître l'attractivité du Groupe, ainsi que le sentiment de fierté des équipes.

IT Link France a ainsi reçu le label GREAT PLACE TO WORK en juin 2019.



Le bilan des entrées et sorties au niveau groupe fait apparaître encore cette année un fort renouvellement des équipes, le taux d'attrition est néanmoins revenu à un niveau très satisfaisant (27% cette année contre 45% en 2018).

Recrutements et départs

	IT Link France	ITL SA	NRX	IT Link Benelux	IT Link Canada	Total
Recrutements	246	0	2	12	11	271
Départs	152	1	1	11	6	171

Les équipes commerciales et recrutement du groupe IT Link ont prouvé cette année encore leur capacité à recruter en volume : les recrutements sont en hausse de 5% par rapport à 2018.

Les départs se font à 30% par des embauches clients, ce qui atteste de la qualité des profils recrutés. Le Groupe procède, comme les années précédentes à un très faible nombre de licenciements (6 en 2019 comme en 2018 et 5 en 2017).

IT Link mise sur le développement de ses filiales étrangères pour proposer un programme de mobilité internationale à ses Linkers mais aussi sur la collaboration avec ses clients pour proposer des projets de courte durée (quelques mois maximum) : ainsi en 2019 une dizaine de Linkers ont passé plusieurs mois en Espagne, en République Tchèque, Italie, au Royaume-Uni et en Allemagne.

IT Link veille à assurer un développement de carrière à ses Linkers : en 2019 ce sont 40,3% des collaborateurs, toutes fonctions confondues, qui ont bénéficié d'une promotion à travers l'augmentation de leur position et/ou coefficient (suivant la classification Syntec).

Ces programmes de mobilité, qu'ils se réalisent en interne ou à l'international, reposent sur une implication des managers qui ont une vision long terme des carrières de leurs collaborateurs. Ils sont à l'écoute de leurs équipes et sont capables de proposer de nouvelles opportunités aux Linkers qui manifestent une volonté d'évoluer ou de changer de région. Celles-ci sont détectées au cours des suivis de projets réalisés plusieurs fois par an et lors de l'entretien annuel réalisé à date anniversaire d'entrée dans l'entreprise. Lors de ce moment privilégié, chaque Linker échange avec son manager sur les réalisations de l'année écoulée, les formations éventuellement suivies et les faits marquants de sa

présence chez IT Link. Il prépare l'année à venir en faisant part de ses souhaits d'évolution, les formations éventuellement associées et la rémunération qui lui semble correspondre à ses compétences.

Chaque mois, une commission composée des Directeurs commerciaux du groupe et de la DRH étudie les rapports d'évaluation remplis lors de l'entretien et décide des nouvelles rémunérations et positions des collaborateurs.

En 2019, dans le cadre de la seconde année de son plan de croissance « Dimension 2020 », et dans la logique de positionner toujours davantage les Linkers au cœur de la stratégie de l'entreprise, le Groupe IT Link a lancé à travers une série de séminaires, un grand programme de renforcement de son expérience collaborateurs.

1.2. Recrutement

Le Groupe tient à être un employeur responsable. L'ensemble des acteurs liés à l'activité du recrutement (RH et opérationnels) sont sensibilisés aux problématiques de la discrimination.

Les étapes du recrutement visent à évaluer l'adéquation des savoir-faire, des valeurs, et du projet professionnel de chaque candidat. Le processus de recrutement se veut rapide et transparent. Le processus est annoncé dès l'entretien téléphonique qui est un vrai entretien de motivation du candidat.

La phase d'entretien se déroule généralement en deux étapes :

- un entretien téléphonique avec un chargé de recrutement dont l'objectif est de présenter la société, d'analyser les aspirations professionnelles du candidat et de voir si celles-ci se trouvent en adéquation avec l'entreprise
- un second temps est consacré à un entretien avec un manager opérationnel qui valide les expertises et les réalisations du candidat, et évalue son aptitude à mener à bien les projets confiés par les clients.

Pour parvenir à attirer de nouveaux potentiels, IT Link développe différents axes de sourcing qui lui assurent des candidatures riches et variées. Le Groupe utilise les CVthèques et diffuse régulièrement des annonces sur les principaux Job boards spécialisés dans le domaine des systèmes embarqués (Monster, Apec, CV Aden, Régions Jobs), mais aussi les réseaux sociaux professionnels tels que LinkedIn.

IT Link affiche aussi ses offres d'emplois sur la page « Talents » de son site Internet, ce qui lui permet de recevoir un grand nombre de candidatures spontanées.

Enfin, le Groupe associe ses collaborateurs dans le recrutement en favorisant un processus de cooptation. Nous avons constaté que la cooptation renforce le sentiment d'appartenance de nos Linkers et favorise la fidélisation des collaborateurs cooptés.

IT Link recrute des collaborateurs confirmés mais aussi des collaborateurs juniors et de jeunes diplômés qu'il accompagne dans leur évolution de carrière. Les profils recherchés s'articulent autour de l'ensemble des activités de l'entreprise : Systèmes Embarqués, IoT, Web et Systèmes d'Informations, Data Intelligence, Safety & Security, Ingénierie Système, Mobile Apps et Conduite du Changement.

Le Groupe recrute principalement des consultants techniques/fonctionnels, ingénieurs projets, chefs de projets, directeurs de projets, experts... Les équipes recrutement et commerce animent des évènements dédiés au recrutement permettant à de nombreux candidats ingénieurs de rencontrer IT Link lors d'afterworks régionaux.

IT Link entretient des relations privilégiées avec de nombreuses écoles d'ingénieurs : signature de partenariats avec l'INSA-CVL et l'INSA Rennes, participation à de nombreux forums écoles, présentations de l'entreprise en amphithéâtre, ateliers de réalisation de CV (Polytech Paris Sud), ou simulations d'entretiens...

IT Link propose chaque année une quinzaine de stages techniques à des ingénieurs en 4e et 5e année d'école d'ingénieur mais aussi des stages d'ingénieur commercial et de fonctions support (RH, contrôle de gestion, ...). 67% de nos stagiaires 2019 ont été recrutés en CDI à l'issue de leur stage de fin d'études.

Enfin, pour pourvoir ses postes ouverts, IT Link favorise également la mobilité interne en communiquant ses ouvertures de postes via l'intranet.

1.3. Egalité de traitement et égalité Femmes-Hommes

IT Link France a publié pour la 2^e année consécutive les résultats de l'index Egalité Femmes-Hommes issu de la loi Liberté de choisir son avenir professionnel d'août 2018. Le score total passe de 75/100 en 2018 à **88/100 en 2019**.

Le détail par critère est donné dans le tableau ci-dessous.

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	1,7	38	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	9,7	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	1,4	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
Total des indicateurs calculables	-	-	88	-	100
INDEX (sur 100 points)	-	-	88	-	100

1.4. Insertion des personnes en situation de handicap

Depuis plusieurs années, IT Link travaille en collaboration avec l'association **Inter handicaps System** afin de développer ses achats auprès des Centres d'Aide par le Travail (réalisation des impressions et des envois lors des élections professionnelles par exemple). Deux actions principales ont été menées en 2019 :

- une campagne de sensibilisation à la reconnaissance du handicap pour inciter les salariés à exprimer leur handicap auprès de consultants indépendants eux-mêmes porteurs de handicaps et apporter à ceux qui le souhaitent une aide administrative au montage d'un dossier de reconnaissance de handicap.
- It Link France a fait appel à un Etablissement spécialisé employant des personnels en situation de handicap pour imprimer et mettre sous pli les bulletins de vote pour l'élection du CSE en juin 2019.

En 2019, IT Link France a maintenu dans l'emploi ses 3 salariés en situation de handicap.

En dépit de son effort pour recruter de nouveaux collaborateurs en situation de handicap, la filiale IT Link France a versé en 2019 une taxe d'un montant de 147 910,35 euros à l'AGEFIPH au titre de son obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

1.5. Organisation du temps de travail

Les filiales françaises du Groupe IT Link ont fait le choix depuis de nombreuses années d'un temps de travail maîtrisé. La quasi-totalité des collaborateurs France ont ainsi un contrat de travail en forfait horaire hebdomadaire de 37,2 heures. Seuls deux Linkers, pour des raisons très spécifiques à leur activité et à leur degré de responsabilité, ont un forfait jours. Les collaborateurs sous contrat français bénéficient en outre de 9 jours non travaillés (JNT) en plus des 25 jours annuels de congés payés.

63,6% des Linkers ont entre 25 et 35 ans et sont donc susceptibles de devenir parents. IT Link est très attentif à accepter sans délai et sans report de date les demandes de congé paternité et de congé parental.

Par ailleurs, 50% de nos collaborateurs ont moins de 30 ans. Ils appartiennent à une génération qui envisage la carrière dans l'entreprise autrement que leurs aînés. Ainsi, on observe une tendance à la hausse des demandes de congé sans solde de la part de jeunes collaborateurs n'ayant pas les conditions requises pour demander un congé sabbatique (3 ans dans l'entreprise et 6 ans d'expérience professionnelle) et qui souhaitent mener à bien un projet personnel. A l'issue de cette absence prolongée, nos Linkers retrouvent leur poste avec la même affectation client qu'avant leur départ ou sur un nouveau projet.

1.6. Santé et sécurité des collaborateurs

Le Groupe IT Link est particulièrement attentif à proposer à ses collaborateurs **un haut niveau de qualité de vie au travail**, favorisant le management bienveillant dans toutes les équipes et à tous les niveaux, ainsi que de bonnes conditions de travail. Dans chaque agence, un espace de pause est prévu avec des corbeilles de fruits et des boissons. Chaque Linker, même s'il ne travaille pas au quotidien dans son agence de rattachement, doit pouvoir s'y rendre pour rencontrer les équipes et ses collègues et s'y sentir chez lui.

Des afterworks sont organisés régulièrement pour favoriser les rencontres et faire émerger de nouveaux projets.

Cette ambiance conviviale, reconnue par les collaborateurs à travers les différentes enquêtes menées par l'Institut Great Place to Work pour IT Link depuis 2015, renforce l'attachement des Linkers au Groupe IT Link et explique également les bons résultats obtenus par IT Link en matière d'accidentologie.

Le taux d'absentéisme pour l'entité IT Link France est de 2% pour l'année 2019 (contre 3,6% en 2018). 4 accidents de travail et 13 accidents de trajet ont été déclarés en 2019, 11 d'entre eux ont entraîné un arrêt de travail. De ce fait, le taux de fréquence est de 11,9 et le taux de gravité de 0,24.

Les risques professionnels sont peu nombreux dans le Groupe et bien identifiés grâce au travail effectué par la Direction des Ressources humaines en collaboration avec la CSSCT de l'entreprise et les médecins du travail qui suivent nos collaborateurs.

D'autre part, depuis 2018, le partenariat fort, noué avec la Movember Foundation a permis de lancer une grande campagne de sensibilisation aux maladies de l'homme : cancer de la prostate, cancer des testicules et maladies mentales.

Il n'y a eu aucune maladie professionnelle déclarée en 2019.

1.7. Relations sociales et accords collectifs

IT Link France a organisé en juin 2019 l'élection de son nouveau Conseil Social et Economique (CSE). Il est unique pour IT Link France et comporte 12 élus, dont 5 dans la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT). Le CSE comporte également une Commission Egalité professionnelle, une Commission Logement et une Commission Formation.

Le dialogue constructif entre les délégations du personnel et la Direction a permis en 2019 de préparer un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui a été finalement signé début 2020.

1.8. La formation

Le budget formation d'IT Link France représente **3% de la masse salariale** et va donc au-delà de l'obligation légale de financement de la formation.

En 2019 ce sont 5298 heures de formation qui ont été effectuées sur le périmètre IT Link France, bénéficiant à 252 Linkers soit 43% de l'effectif moyen.

La formation par nos linkers au bénéfice d'entreprises clientes s'est développée en 2019 au sein de la filiale NRX, qui est déclaré comme organisme de formation auprès de la Direccte Ile de France.



2. L'environnement

IT Link s'est engagé dans une politique environnementale en adoptant des mesures favorisant la réduction des émissions de CO₂. Les Linkers affectés sur site client ne sont indemnisés pour l'utilisation d'un véhicule personnel que si l'utilisation des transports en commun s'avère pénalisante.

Les abonnements aux transports en commun dans les grandes agglomérations sont remboursés depuis plusieurs années à 100%. Une note de service affirme la volonté du Groupe de participer à la réduction de la pollution par sa politique de prise en charge des transports en commun.

L'indemnité kilométrique vélo (IKV) a été mise en place en 2016. On a constaté au cours de l'année 2019 une forte hausse des bénéficiaires de cette IKV, 17 contre 5 en 2018.

La politique du voyage encourage également les déplacements en train plutôt qu'en avion pour les trajets courts.

Déplacements 2018

	Nb de km parcourus	Emission de CO2 en kg
Train	363 604	13 599
Avion	388 908	125 918

Des solutions de conférences téléphoniques et de Web conférences sont également disponibles, visant à réduire les déplacements d'affaires. L'utilisation du TGV est systématique pour les déplacements entre la province et le siège parisien.

L'essentiel des réunions commerciales récurrentes (plusieurs par semaines) est organisé en vidéoconférence.

L'utilisation de véhicules de tourisme avec chauffeur pour les déplacements de commerciaux doit permettre de diminuer l'impact sur l'environnement car les véhicules utilisés sont récents.

2.1. Maîtrise de l'énergie

Notre consommation d'énergie est essentiellement liée au chauffage de nos locaux, à leur éclairage et aux déplacements de notre personnel entre leurs lieux de résidence, nos établissements et les sites de nos clients. Des actions ont été déployées pour encourager nos collaborateurs à réduire leur empreinte énergétique

IT Link sensibilise ses collaborateurs aux comportements éco-responsables et vise à :

- Privilégier l'éclairage naturel,
- Éteindre les lumières et appareils électriques lorsqu'ils ne sont pas utiles.

IT Link mène une politique de diminution de sa consommation de papier d'impression avec pour objectif le « zéro papier ». En 2019, 833 kilos de papier ont été confiés par le siège parisien à l'entreprise Veolia en vue de leur recyclage.

Différents processus ont été mis en œuvre à ce jour :

- Mise à disposition des formulaires et documentations internes sur un intranet,
- Echange et partage de documents via google drive et les google apps,
- Suivi des congés et absence sans papier grâce à une plateforme en ligne Oryanoo,
- Centralisation des impressions sur deux copieurs de forte capacité à Paris de façon à faciliter le recueil des informations relatives à la consommation de papier,
- Utilisation de la solution Yooz pour le traitement dématérialisé des factures d'achat et des notes de frais.

De plus, afin de limiter la consommation de gobelets à usage unique, IT Link a distribué des mugs à l'ensemble de ses collaborateurs.

Lors du rendez-vous d'intégration, IT Link offre un mug à chaque nouveau collaborateur et l'encourage à l'apporter sur son lieu de travail pour limiter l'utilisation de gobelets jetables.

Consommation d'électricité par site (en KWh)

Montbéliard	21 707
Lyon	10 054
Rennes	89 704
Paris	132 112
Strasbourg	2 399
Total	255 976

2.2. Matériel informatique

IT Link veille à recycler son matériel informatique usagé.

En 2019, 16 kilos de cartouches usagées ont été confiées à l'entreprise ALAFIA en vue de leur recyclage.

The logo for IT LINK is centered within a blue rectangular frame with rounded corners. The word "IT" is in blue, with a small green square above the top bar of the 'I'. The word "LINK" is in white. The entire logo is set against a dark blue background.

IT LINK

Accélérateur d'innovation

www.itlink.fr